

C

A

U

E

CONSEIL  
D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'ARDÈCHE

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ 2014

---

En couverture :

Rochessaive : Mairie, Salle polyvalente

Estève&Dutriez Architectes

Patrice Pierron Paysagiste

BET Structures CEBEA

BET Fluides TEB

Économiste Cabinet Jacques Roubille

## POSER LES BASES DE L'AVENIR

Il me revient pour la dernière fois de rendre compte de l'activité du CAUE de l'Ardèche. L'année 2014 a été marquée par une mobilisation encore plus forte que d'habitude au niveau local mais également à l'échelle nationale.

Concernant l'action auprès des collectivités, si la fin du mandat avait ralenti les engagements de projets, la confiance des nouveaux élus envers le CAUE a été massive. Ainsi en témoignent les sollicitations particulièrement nombreuses, qui ont plus que triplé par rapport à l'an dernier.

Le calendrier de modernisation des documents d'urbanisme imposé par la loi ALUR a, certes, contribué largement à cette dynamique, mais le nombre de projets opérationnels d'architecture et d'espaces publics est également conséquent. Cet indicateur est un souffle d'espoir pour la relance de l'activité économique liée à la mise en œuvre de ces réalisations.

Les autres missions n'ont pas démerité, puisque le conseil aux particuliers repart également à la hausse. L'Ardèche s'est aussi distinguée au niveau du fleurissement régional, avec un palmarès exceptionnel de 5 nouvelles fleurs, fruit du travail accompli au niveau départemental depuis de longues années. Ces communes ont en effet progressé grâce aux conseils et aux formations dispensés par le CAUE.

L'intérêt des actions auprès des scolaires relève une fois de plus de leur thématique et de leur contenu plutôt que de leur nombre. Faire découvrir et comprendre à des jeunes lycéens des projets emblématiques tels que Lyon Confluence ou le MuCEM et le Fort Saint Jean à Marseille est une forme de privilège, qui souligne notre vocation culturelle et pédagogique.

Mais l'année se distingue aussi par le lancement des « Urba Sessions », nouveau cycle de formation à destination des élus et de leurs services. Élaborées en partenariat avec le PNR des monts d'Ardèche, ces séances de sensibilisation à la qualité de l'urbanisme et de l'aménagement de notre territoire ont déjà rencontré un franc succès. Elles doivent se poursuivre jusqu'en 2016.

Enfin il convient de souligner deux évènements qui ont ponctué notre activité au mois de juin.

Localement, le CAUE de l'Ardèche a fêté ses « 35 ans » : 35 ans d'existence, 35 ans au service du territoire ardéchois. Trois jours de partage et d'échanges pour faire connaître le CAUE, capitaliser son histoire afin de mieux se projeter dans l'avenir.

Au niveau national, le congrès des CAUE, qui a réuni plus de 500 personnes, constitue lui aussi un temps fort. Poser les bases de l'avenir, tel était l'enjeu des débats et de « l'acte II », socle commun des CAUE, adopté à l'occasion de ce congrès.

Au delà des réflexions, échanges, expositions, propres à chacun de ces deux évènements, c'est l'esprit d'équipe et l'intérêt public de nos missions qui s'expriment. La cohésion que ces moments engendrent permet de poursuivre notre action avec un dynamisme renouvelé.

Paradoxalement les CAUE souffrent actuellement d'un déficit de leurs ressources. La réforme de la taxe d'aménagement et les problèmes récurrents de sa mise en œuvre et de sa perception en sont la cause essentielle. De nombreux CAUE ont ainsi connu d'importantes difficultés, mettant en péril la pérennité de leur équipe. En Ardèche, la solidarité des acteurs a, une fois encore, fait ses preuves, puisque grâce à la forte mobilisation des services de l'État, le niveau des recettes fiscales encaissées nous a permis de terminer positivement l'exercice.

Aussi, je tiens à souligner le travail remarquable effectué par toute l'équipe du CAUE. Être en capacité d'absorber une surcharge de sollicitations et de rester réactif, pour répondre au mieux aux attentes de nos publics, dans un contexte économique contraint, mérite d'être salué.

S'adapter, évoluer, anticiper, requiert une conviction et une implication dont le CAUE de l'Ardèche a toujours fait preuve, mais qu'il a particulièrement démontrées cette année. Que toute l'équipe en soit chaleureusement félicitée. Je ne saurais conclure et finir mon mandat sans remercier également, pour leur engagement, tous les membres du conseil d'administration et, plus largement, tous nos adhérents pour leur confiance.

**Michel CHANTRE**  
Conseiller Général  
Président du CAUE de l'Ardèche

5. ACTEURS DU CAUE
6. LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS
8. ANDANCE
9. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU VINOBRE / VINEZAC
10. MEYSSE
11. AMÉNAGEMENT DES BOURGS RURAUX  
EN ARDÈCHE VERTE
12. TOURNON-SUR-RHÔNE  
TOURNONAIS-HERMITAGE
14. SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE
15. SYNDICAT DE GESTION  
DES GORGES DE L'ARDÈCHE  
SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMÉRAC
16. VEYRAS
18. SAINTE-MARGUERITE-LAFIGÈRE
19. FONCIER D'ACTIVITÉS ET DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
20. LIGER
21. 35 ANS DU CAUE
25. CONSEIL AUX PARTICULIERS
26. FLEURISSEMENT PAYSAGE ET CADRE DE VIE
28. ACTIONS PÉDAGOGIQUES
30. « URBA SESSIONS »
31. CDC PORTE DE DRÔMARDÈCHE  
ET ENCORE...
32. LE RÉSEAU
34. RETOUR SUR PROJETS
37. RESSOURCES DOCUMENTAIRES  
ET SITE INTERNET
38. PRESSE

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Membres de l'État**

Michel GUERIN, directeur de la D.D.T et un représentant de la D.D.T.  
Jean-François VILVERT, Architecte des bâtiments de France  
Christine DODANE, directrice académique des services de l'Éducation nationale

### **Membres des collectivités locales**

Michel CHANTRE, président du CAUE, conseiller général  
Robert ROUX, conseiller général  
Jacques ALEXANDRE, conseiller général  
Jean-Pierre CONSTANT, conseiller général  
Jean-Paul MANIFACIER, vice-président du Conseil général  
Olivier PEVERELLI, conseiller général

### **Représentants des professions concernées**

Yolaine ARNICHAND, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche  
Mireille MICHEL, représentant le Conseil régional de l'ordre des architectes  
Sylvain NYSIAK, représentant le Syndicat des géomètres experts (26/07)  
Patrice PIERRON, représentant l'association régionale de la Fédération française du paysage

### **Personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement**

Guy DELUBAC, représentant la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche  
Martin CHENOT, ex-directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne

### **Membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans**

Francis DOUILLET, vice-président du Pact H & D Ardèche  
Pierre LAQUET  
Hervé OZIL, maire de Lagorce  
Vincent TARRAYRE, conseiller municipal de Mayres  
Barbara TOUZOT, plasticienne  
Franck de PIERREFEU, conseiller communautaire CdC du pays de Vernoux

### **Représentant élu par l'ensemble du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative**

Séverine MONDINO

### **Membres associés siégeant avec voix consultative**

Jérôme BERNARD, représentant l'association des maires de l'Ardèche  
Luc BOUSQUET, directeur de la recherche et des partenariats, E.N.S. d'Architecture de Lyon  
Jean-Luc FLAUGÈRE, président de la chambre d'agriculture  
Fabienne MUNOZ, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat  
Jean-Paul POULET, président de la chambre de commerce et d'industrie  
Michèle GILLY, maire de Saint-Laurent-sous-Coiron  
Pedro de ALMEIDA

## LES MEMBRES ADHÉRENTS

60 COMMUNES  
4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
4 ORGANISMES DIVERS ET PARTICULIERS

## L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Isabelle BON - Directrice - Architecte  
Marie-Ange ANDRE - Secrétaire  
Isabelle BARUT - Secrétaire intérimaire  
Stéphanie de BENEDETTI - Chargée d'études - Architecte  
Théo GERBER - Assistant d'études - Urbaniste  
Cyril GINS - Chargé d'études - Paysagiste  
Pierre GRULOIS - Infographiste  
Guylaine MAGNIEZ - Chargée de mission environnement  
Corinne MARZIN - Comptable  
Séverine MONDINO - Documentaliste - Chargée de communication  
Hélène PAGE - Chargée d'études - Urbaniste  
Anaïs PIOLET - Apprentie Master urbanisme  
Amaël RAPHANEAU - Chargé d'études - Architecte  
Myriam VAUTHIER - Chargée d'études - Architecte - Urbaniste

L'année 2014 se caractérise par une forte recrudescence des demandes des collectivités. Ainsi le CAUE a été sollicité sur 54 nouveaux projets, portant à 80 le nombre de dossiers suivis au cours de l'année pour accompagner les communes, intercommunalités ou territoires structurés.

Deux raisons essentielles expliquent cette tendance :

- Le renouvellement des édiles municipaux au printemps qui a insufflé un nouvel élan, propre aux débuts de mandat. Malgré la réduction notable des subventions pour la réalisation des aménagements publics, les nouveaux élus se sont engagés sans attendre dans la mise en œuvre de leurs projets d'équipements, d'espaces publics et de logements communaux. Ils ont largement fait appel au CAUE pour les accompagner dans leurs réflexions préalables et s'assurer de la faisabilité de leurs opérations.
- La promulgation de la loi ALUR qui a imposé aux collectivités, dans des échéances très courtes, de moderniser leurs documents de planification en « grenellisant » leur PLU et en sortant de l'ère du POS ; l'enjeu étant de généraliser progressivement l'élaboration de PLU intercommunaux dans les prochaines années. Soucieuses de la qualité de leur territoire, de très nombreuses communes se sont engagées immédiatement dans la révision ou l'élaboration de leur PLU afin de disposer, dans les délais impartis par la loi, d'un document porteur de toute leur ambition en matière d'aménagement et de développement durable. L'accompagnement du CAUE a été largement plébiscité puisque, en quelques mois seulement, pas moins de 19 communes nous ont sollicités pour les accompagner dans leur démarche de planification.

AILHON Faisabilité stationnement

AIZAC Réhabilitation mairie et logement

ANDANCE Projet urbain

BAIX Réflexion bâtiments communaux école

BOGY Aménagement espaces publics

BOURG-SAINT-ANDÉOL Restructuration des espaces publics

CDC DU PAYS DE VERNOUX Aménagement du bâtiment Rodacoop

CDC DU PAYS DE VERNOUX Démarche TEPOS

CDC DU PAYS DE VERNOUX SIAGE

CDC LA ROCHE DE GOURDON Pôle agro-tourisme Escrinet

CDC PORTE DE DRÔMARDÈCHE Formations

CDC RHONE-HELVIE /LE TEIL Opération façades et recommandations architecturales

CDDRA ARDÈCHE VERTE Appel à projets aménagement des bourgs ruraux

CDDRA ARDÈCHE VERTE Appel à projets : accompagnement Mars

CDDRA ARDÈCHE VERTE Appel à projets : accompagnement Boulieu-lès-Annonay

CDDRA ARDÈCHE VERTE Appel à projets : accompagnement Saint-Cyr

CHAMPAGNE Révision PLU

CHAMPAGNE Aménagement des berges du Rhône – Tranche 2

CHARMES-SUR-RHÔNE Révision PLU

CHAUZON Rénovation du bâtiment mairie

CHAUZON Révision PLU

CHIROLS Faisabilité pour l'aménagement de l'ancien moulinage

COLOMBIER-LE-JEUNE Élaboration PLU

COLOMBIER-LE-JEUNE Rénovation cantine/salle des fêtes

COLOMBIER-LE-VIEUX Révision PLU

CONSEIL GÉNÉRAL 07 Schéma du foncier d'activités

CRUAS Révision PLU et réflexion cœur de bourg

DESAIGNES Extension salle polyvalente et bibliothèque

DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX Aménagement logement communal

FAUGÈRES Recommandations architecturales

GENESTELLE Réflexion sur les bâtiments communaux et requalification espaces publics

GILHAC-ET-BRUZAC Diagnostic bâtiments communaux

LAMASTRE Mairie

LANAS Aménagements urbains

LAVIOLLE Bâtiments communaux

LES ASSIONS Révision POS

LIGER Ferme de Clastre à Sainte-Eulalie

MAISON DE L'EMPLOI Rénovation thermique et qualité

MALBOSC Aménagement multi-services

MEYSSE Étude prospective/programmation urbaine

OZON Rénovation salle des fêtes

PAYS D'ART & D'HISTOIRE DU VIVARAIS MÉRIDIONAL Charte paysagère

PAYZAC Révision PLU

ROCHEMAURE Révision POS

ROMPON Révision PLU

SAINT-ANDÉOL-DE-VALS Élaboration PLU

SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN Révision PLU

SAINT-CIRGUES-DE-PRADES Logements communaux

SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE Auvent salle polyvalente

SAINT-GERMAIN Médiation PLU

SAINT-JEAN-DE-MUZOLS Aménagement secteurs des Drôles et de la Roue

SAINT-JEAN-LE-CENTENIER Révision POS

SAINT-JEAN-LE-CENTENIER Réflexion cœur de bourg

SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN Rénovation bâtiments communaux

SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN Réflexion espaces publics et commerciaux

SAINT-LAGER-BRESSAC Urbanisation nouveau quartier

SAINT-LAGER-BRESSAC Faisabilité commerce

SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY Révision PLU

SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE Aménagement espaces publics

SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON Stratégie de planification

SAINT-MAURICE-D'IBIE Révision PLU

SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX Mairie/bibliothèque/logement

SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMÉRAC Révision PLU

SAINT-THOMÉ Aménagement mairie/école

SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS Révision PLU

SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS Restructuration de l'école

SAINTE-MARGUERITE-LAFIGÈRE Reconversion de l'ancien presbytère

SCEAUTRES Élaboration PLU

SÉCHERAS/CHEMINAS Groupe scolaire intercommunal

SGGA Recommandations paysagères Combe d'Arc

SMEOV Préfiguration SCoT centre Ardèche

TOURNON-SUR-RHÔNE Aménagement place du quai Farconnet et réhabilitation halte fluviale

TOURNON-SUR-RHÔNE/CDC HERMITAGE-TOURNONNAIS Reconversion du site ITDT

VALDAC Appel à projets mobilités douces bourgs-centres

VESSEAUX Aménagement village et projets divers

VEYRAS Création d'un pôle culturel ludique et sportif

VILLENEUVE-DE-BERG Rénovation poste/logements

VILLENEUVE-DE-BERG Salle polyvalente/centre culturel

VINEZAC/CDC VINOBRE Espaces publics quartier Chalendas



Communes accompagnées en 2014  
dossiers ouverts antérieurement



Communes accompagnées en 2014  
nouveaux dossiers



CDC accompagnées en 2014  
dossiers ouverts antérieurement



CDC accompagnées en 2014  
nouveaux dossiers



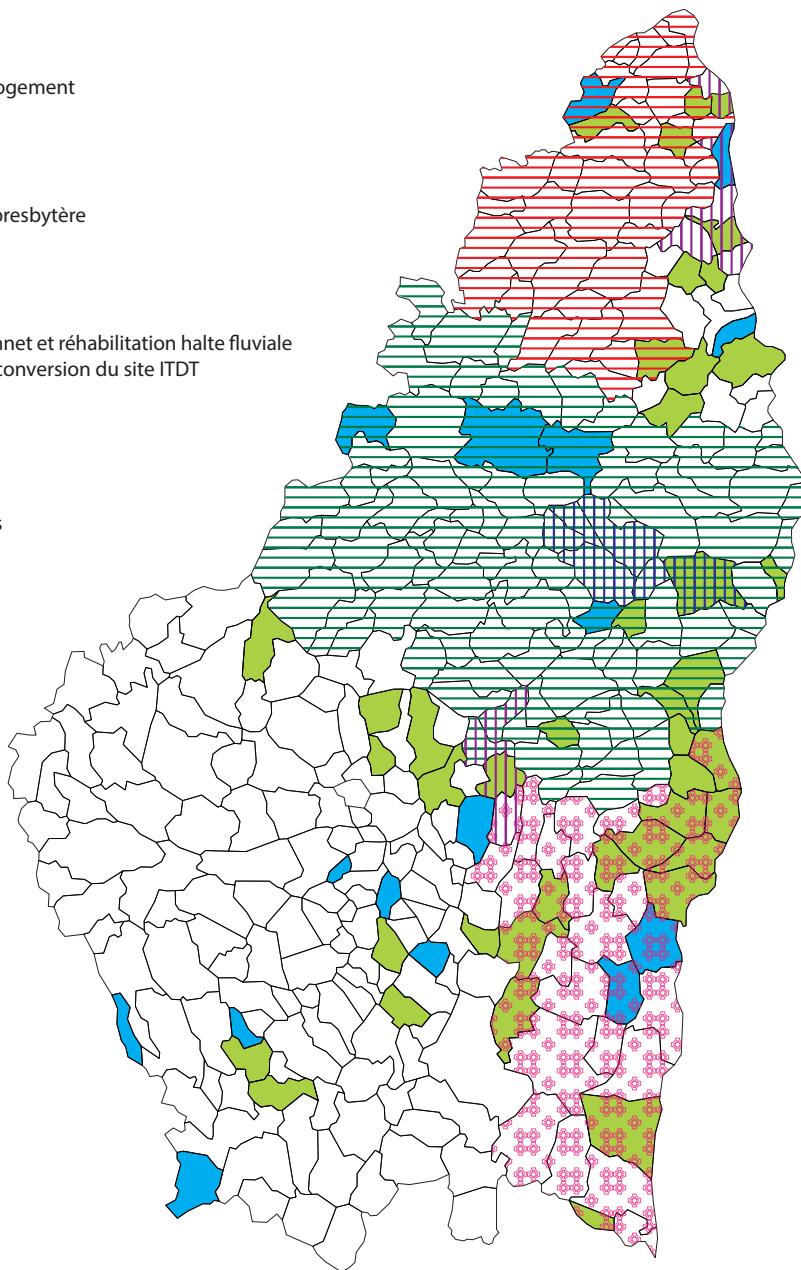
CDDRA Ardèche verte



SMEOV préfiguration SCoT Centre Ardèche



Pays d'Art et d'Histoire



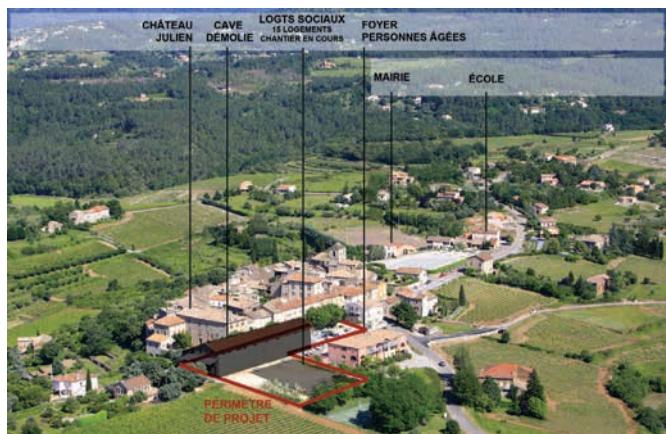


## AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER CHALENDAS À VINEZAC

Le CAUE de l'Ardèche accompagne la communauté de communes du Vinobre et la commune de Vinezac sur leurs projets d'aménagement depuis plusieurs années déjà.

La commune de Vinezac élabore en effet une réflexion globale autour de la valorisation de son centre village et de l'aménagement de ses espaces publics. Labellisée village de caractère, la commune jouit d'un centre médiéval à fort caractère patrimonial qui génère d'importants enjeux d'aménagement. Vinezac finalise actuellement, avec Ardèche Habitat, une opération de 15 logements sociaux en extension de la partie sud-est du vieux village (quartier Chalendas). À cette occasion, elle a procédé à la démolition d'une ancienne cave viticole qui libère un vaste espace particulièrement stratégique. Celui-ci se positionne en effet précisément à l'articulation du village ancien et de l'opération de constructions neuves.

La commune souhaite désormais aménager cet espace de sorte à répondre à un enjeu triple. Il s'agit, dans un premier temps, d'articuler de manière qualitative le village ancien avec son extension. Les élus souhaitent également proposer, à cette occasion, une offre de stationnement qui faisait défaut jusqu'à présent. Il s'agit enfin d'une opportunité pour requalifier la voie qui longe le vieux village, remarquable par sa ceinture bâtie de caractère, redimensionner les seuils des habitations et commerces et enfin sécuriser la chaussée. Cette réflexion a déjà fait l'objet de plusieurs partenariats avec le CAUE de l'Ardèche ainsi que d'une étude de programmation urbaine. La Communauté de communes du Vinobre, qui accompagne ses



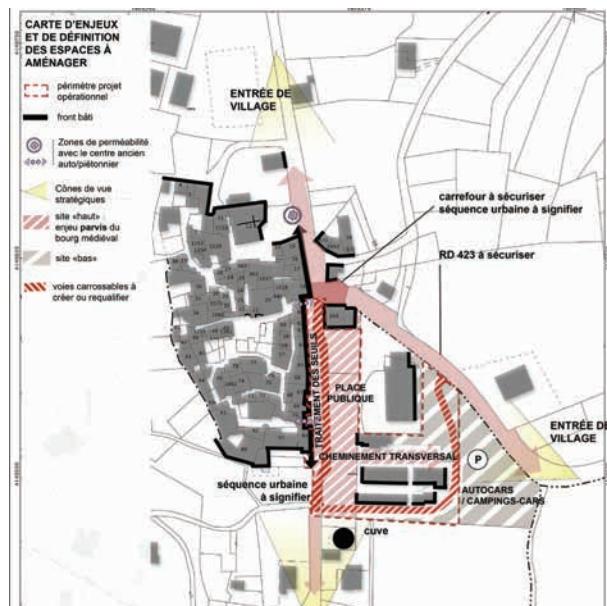
Périmètre du projet

communes membres dans la réalisation de leurs projets urbains, et les élus de Vinezac ont souhaité engager la mise en œuvre opérationnelle de ce projet afin de la synchroniser avec la livraison de l'opération de logements sociaux que la municipalité entend inscrire dans un environnement de qualité. Ils ont ainsi choisi de s'entourer du CAUE de l'Ardèche pour la définition et l'aide à la mise en œuvre de ce projet.

L'accompagnement du CAUE de l'Ardèche s'est articulé en deux temps majeurs :

- un travail de pré-diagnostic du site menant à la définition des principaux enjeux du projet, l'élaboration d'un coût prévisionnel de travaux, puis la définition des compétences et conditions de mise en œuvre de l'aménagement des espaces publics ;
- l'accompagnement à la dévolution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet.

Une équipe de maîtrise d'œuvre (Fabre & Doinel architecte mandataire, Irène Paysage en co-traitance avec Géo-Siapp) a récemment été retenue. La livraison du projet est prévue à l'horizon du printemps 2016.



Les enjeux du site

## ÉTUDE DE PROGRAMMATION ET DE STRATÉGIE URBAINE

La commune de Meysse mène une réflexion active et de longue date sur ses modalités possibles d'évolution. Elle a déjà, à ce titre, préalablement travaillé avec le CAUE de l'Ardèche dans le cadre de l'élaboration de son PLU, précédée à l'époque d'un travail de pré-diagnostic qui a doté la structure d'une bonne connaissance du territoire et des enjeux communaux.

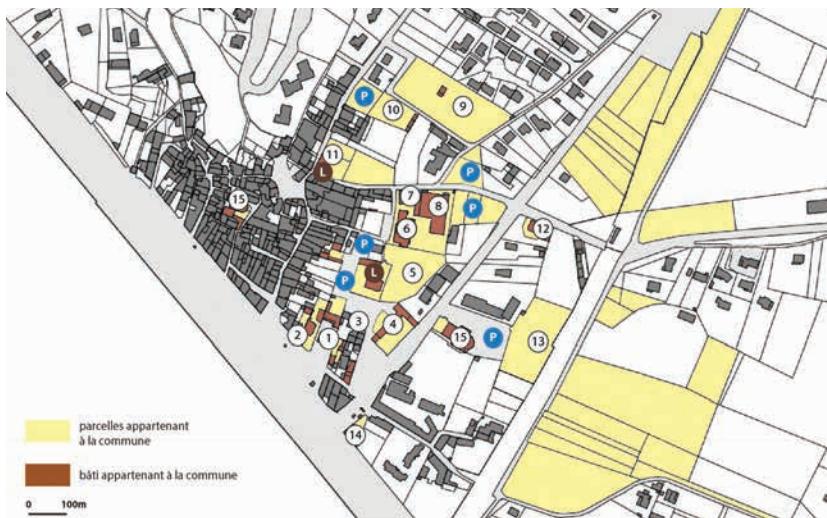
Meysse possède un patrimoine bâti et foncier important sur le secteur de son centre village. Ce patrimoine, dans la mesure où il est valorisé, présente un réel levier d'action pour la municipalité. Le centre village a, par ailleurs, déjà fait l'objet de nombreux aménagements qui lui octroient des qualités d'ambiance qu'il sera pertinent de généraliser, notamment sur la partie située au nord-est du centre village. Ce secteur a en effet connu une urbanisation importante sous forme d'habitat pavillonnaire diffus, implanté au coup par coup, au détriment d'une urbanisation d'ensemble cohérente. Les caractéristiques des voies et espaces publics ne favorisent pas la liaison des nouveaux quartiers avec le centre village dense, ni la fréquentation du centre historique par les habitants de la périphérie du village.

Consciente de ces enjeux, la nouvelle municipalité souhaitait se doter d'un plan d'actions, calibré sur un horizon à 10 ans, afin de prévoir, hiérarchiser et budgétiser les aménagements à envisager en vue de l'amélioration et la valorisation de son territoire. Il s'agissait également d'imaginer des dispositifs d'articulation de ce travail avec l'élaboration encore en cours du Plan Local d'Urbanisme.

Elle a sollicité le CAUE pour l'accompagner à nouveau dans la définition et la mise en œuvre de cette démarche. La mission du CAUE s'est ainsi décomposée comme suit :

- identification et inventaire des enjeux du territoire et de la démarche ;
- définition d'un périmètre d'étude pertinent ;
- identification des outils nécessaires à la commune pour concrétiser sa démarche : contenu de l'étude à réaliser, compétences à mobiliser, calendrier de travail, modalités d'articulation avec le bureau d'études en charge du PLU.

L'étude calibrée par le CAUE en concertation avec la commune s'est orientée vers une mission de programmation et de stratégie urbaine en mesure de fournir une feuille de route des aménagements à envisager sur les dix prochaines années. Un bureau d'études a été retenu courant février pour exécuter cette mission.



- |                           |                       |                     |                              |                       |
|---------------------------|-----------------------|---------------------|------------------------------|-----------------------|
| ① Mairie, poste, archives | ⑤ Parc des écoles     | ⑨ Terrain de tennis | ⑬ Cimetière                  | Ⓟ Parking             |
| ② Epicerie                | ⑥ Ecole maternelle    | ⑩ Boulodrome        | ⑭ Garage communale           | Ⓛ Logements communaux |
| ③ Foyer des jeunes        | ⑦ Restaurant scolaire | ⑪ Bibliothèque      | ⑮ Eglise                     |                       |
| ④ Ecole                   | ⑧ Salle polyvalente   | ⑫ Cure              | ⑯ Eglise Saint-Jean-Baptiste |                       |

Inventaire des équipements et du patrimoine foncier publics



Ruelle déjà réaménagée

## SUIVI DE L'APPEL À PROJETS

En 2012, dans le cadre de son programme d'actions sur les cœurs de villes et villages, le Syndicat mixte Ardèche Verte avait souhaité mettre en œuvre l'appel à projets « aménagement durable des bourgs ruraux » pour soutenir l'attractivité et le développement des communes de son territoire. Il s'agissait non seulement d'impulser des opérations exemplaires en subventionnant la production d'études et de projets de qualité en matière de développement durable et de dynamisation de la vie locale, mais aussi de sensibiliser, par ce biais, les acteurs de l'aménagement du territoire. Le règlement de l'appel à projets prévoyait également la mise en place de dispositifs de concertation et de communication soutenus autour des projets communaux.

Le CAUE 07 avait été associé au projet à deux niveaux :

- auprès de l'Ardèche verte, pour imaginer plus précisément le contenu et les modalités de la démarche, et en encadrer la mise en œuvre ;
- auprès des communes, pour les accompagner dans la définition de leur projet et la réalisation de leur dossier de candidature.

Les communes de Boulieu-lès-Annonay, Mars, Plats, et Saint-Cyr avaient été retenues à l'issue d'un jury tenu en novembre 2012.

## BOULIEU-LÈS-ANNONAY

Dans ce cadre, le CAUE de l'Ardèche a pu épauler la commune de Boulieu-lès-Annonay dans la définition des outils à mettre en œuvre pour la programmation et la mise en œuvre de son projet urbain. Il a engagé, en particulier, la rédaction d'un programme de consultation pour l'élaboration d'une étude de programmation et de composition urbaine pour la restructuration d'un îlot du centre village et accompagné la commune dans l'ensemble de la dévolution de son marché.

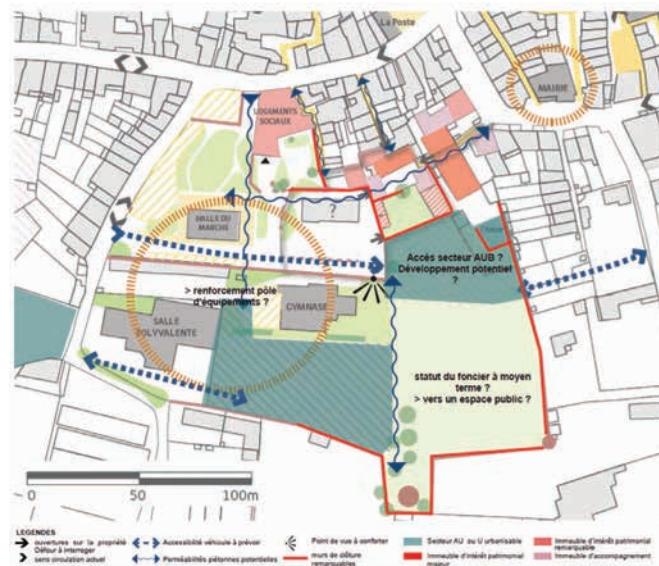
L'équipe, constituée par l'atelier de paysage et urbanisme Urbi&Orbi et l'agence d'architecture Archipat, a été retenue durant l'été 2014 pour mener à bien cette mission. La phase diagnostic du site a été réalisée durant l'automne 2014. Le printemps 2015 devrait désormais voir aboutir un scénario final d'aménagement accompagné de dispositions relatives au montage et coût des aménagements et constructions, ainsi qu'un cahier de prescriptions urbaines, architecturales, et paysagères.

## MARS

De même, la commune de Mars, qui portait un projet de réhabilitation de logements communaux, de réaménagement de la mairie et d'aménagement d'un espace terroir, avait retenu son équipe de maîtrise d'œuvre (Agence d'architecture Cettier/Wettel) en 2013. Le projet a considérablement avancé depuis. Le permis de construire ayant été déposé pendant l'hiver 2014/2015, la commune espère commencer les travaux d'aménagement pendant l'été 2015.



BOULIEU le site de projet



BOULIEU diagnostic du site et premiers enjeux (Urbi&Orbi/Archipat)

## RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE ITDT EN ÉCOQUARTIER

Suite à la fermeture de l'usine ITDT (Impression Textile De Tournon) en 2008, la commune de Tournon-sur-Rhône a lancé une réflexion sur la reconversion de ce site industriel. Située à l'entrée nord de Tournon, cette friche de près de 7 Ha, offre une opportunité de projet urbain de grande envergure.

Il s'agit d'un projet complexe sur un site très contraint (PPRI, pollution, bâti existant, etc.) qui prévoit la création d'un nouveau quartier regroupant une mixité de logements, d'équipements publics et d'activités avec l'ambition de réaliser une opération de « type » éco-quartier.

La commune de Tournon, qui s'appuie sur EPORA pour la démolition et dépollution du site, a sollicité le CAUE qui a réalisé une analyse préalable permettant d'imaginer des perspectives d'évolution du site à partir de 5 thématiques :

### • L'approche urbaine : quelle place pour ce quartier dans le fonctionnement de la ville ?

À l'origine, l'usine ITDT s'est développée sur un site en bordure du Doux, notamment pour bénéficier de la qualité de son eau. C'est aujourd'hui un site stratégique, en entrée de ville et au carrefour entre les vallées du Doux et du Rhône. L'enjeu pour le futur quartier est d'opérer une mutation, passant d'un espace enclavé (caractéristique des lieux de production) à un quartier charnière, pour retisser les liens entre les différents secteurs de Tournon-sur-Rhône, et embellir l'entrée nord.

### • L'approche paysagère : quelle relation au paysage ?

Il s'agit d'un site unique proche de la confluence entre le Doux et le Rhône, dont les coteaux alentours constituent l'écrin. Ce paysage exceptionnel est peu perçu à proximité de l'usine fermée par les murs d'enceinte. Le nouveau quartier, le passage de la Viarhône sur le site et la possibilité d'imaginer un aménagement des berges offrent une opportunité de retrouver une relation privilégiée avec l'eau et la vue sur les coteaux.



Vue des ateliers



Simulation 3D emprise du site



• **L'approche technico-réglementaire : comment intégrer les contraintes du site ?**

Les reconversions de sites industriels posent de nombreux défis techniques pour développer de nouveaux usages. Ici en particulier, la difficulté consiste à traiter les pollutions générées par l'activité de teinture textile.

• **L'approche patrimoniale : comment transmettre la mémoire du lieu ?**

Avec plus d'une centaine d'années d'activité, ce sont des centaines de travailleurs dont les vies ont été liées à ITDT et des bâtiments singuliers qui marquent l'environnement tournonnais. Depuis le départ du projet, le souhait a été d'intégrer cette dimension affective et architecturale avec la volonté de pouvoir conserver certains bâtiments. Le patrimoine industriel est encore peu reconnu mais offre certaines qualités, il propose notamment de vastes espaces fonctionnels. Ainsi, la halle située à l'entrée Ouest est l'un des bâtiments historiques et offre un volume remarquable grâce à une charpente en bois de grande portée.

• **L'approche programmatique : quelle ambition pour ce quartier ?**

Créer un quartier de qualité nécessite d'intégrer et d'organiser de nombreux aspects : une mixité de fonctions (habitat, commerces, équipements,...), une diversité des typologies d'habitats (accession, locatif, social, coopératif), des bâtiments de qualité et économes en énergie, une bonne relation à l'environnement urbain et naturel, une cohabitation des modes de déplacement (piéton, voiture, vélo,...), des espaces publics conviviaux à proximité de la Viarhônga, etc.

Sur cette base de réflexion, le CAUE a ensuite formalisé le cahier des charges pour engager une étude de programmation et de composition urbaine. Les réponses des bureaux d'études, nombreuses et de qualité, ont permis de sélectionner l'équipe HDZ spécialisée sur la question des reconversions de friches industrielles. Les élus ont souhaité que le CAUE reste présent tout au long du suivi de l'étude pour apporter son éclairage et garantir la continuité avec les réflexions préalables.



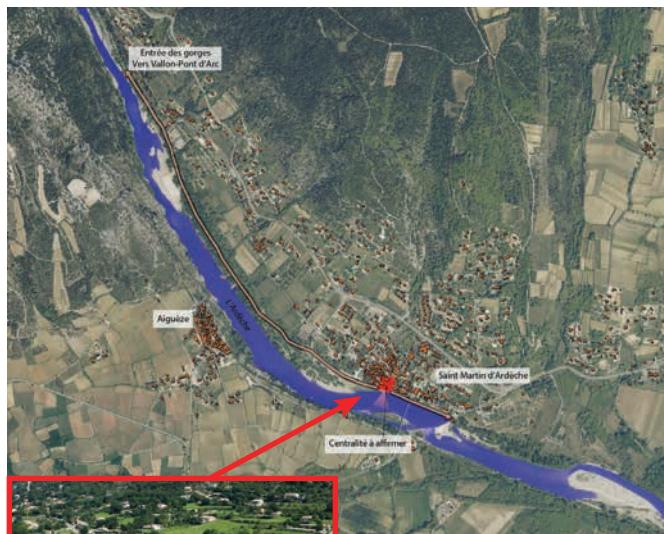
Carte des enjeux

## AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

L'objectif de la municipalité de Saint-Martin-d'Ardèche est d'affirmer la centralité du bourg par la requalification de la place centrale du village tout en offrant une continuité piétonne le long du quai de l'Ardèche, afin d'offrir une interface plus qualitative entre le bourg et la rivière. En effet, la position de Saint-Martin-d'Ardèche offre une relation particulièrement étroite entre l'eau et le village que la commune souhaite valoriser.

La municipalité envisage donc de favoriser une liaison piétonne sur le quai longeant l'Ardèche en lien avec la requalification de la place centrale du village.

Cet objectif nécessite une réorganisation des circulations et des espaces dévolus à l'automobile afin de renforcer les circulations douces. Cette continuité piétonne le long de la rivière pourra, à terme, marquer le départ du chemin de Grande randonnée des gorges via les plages de Sauze et conforter le bourg comme porte d'entrée des gorges de l'Ardèche.



Le rapport de proximité entre Saint-Martin-d'Ardèche et la rivière.

La municipalité et le CAUE ont d'abord travaillé sur plusieurs hypothèses de modification des sens de circulation. L'objectif étant de ne conserver qu'une seule voie de circulation le long du quai de manière à gagner de l'espace au profit de la promenade piétonne. Enfin, la place du village est au centre du projet de requalification. Il s'agit de limiter au maximum la circulation et le stationnement automobiles de manière à offrir une place piétonne en belvédère sur l'Ardèche prolongée par les continuités piétonnes du quai.



Une place piétonne ouverte sur l'Ardèche



Simulation de principe d'organisation des quais et de la place

## AMÉLIORATION PAYSAGÈRE DE LA COMBE D'ARC

Cette mission s'est décomposée en deux temps :

- Proposer une assistance et un conseil auprès des pétitionnaires ayant déposé une demande d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant la publicité ;
- Accompagner le SGGA pour la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères à destination des hébergements touristiques situés dans le périmètre du site classé et l'animation de la démarche.

### Premier temps de l'accompagnement

Les services de l'État ont enjoint les propriétaires d'équipements touristiques situés dans le site classé « des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet » à mettre en conformité l'ensemble des dispositifs d'enseignes et de déposer une demande d'autorisation préalable. Toutefois, les pétitionnaires ne disposaient pas d'un document de référence leur permettant de proposer des enseignes en adéquation avec les caractéristiques du site et avec les attentes des services de l'État. Le CAUE a donc proposé de rencontrer individuellement chaque pétitionnaire pour prendre connaissance des singularités des établissements et des dispositifs d'enseignes présents. Il s'agissait, au cas par cas, d'exposer auprès des pétitionnaires les attendus des services de l'État en matière d'enseignes dans le périmètre du site classé.

Cette rencontre individuelle préalable a permis de désamorcer d'éventuelles tensions et d'exposer selon chaque situation les meilleures solutions possibles dans l'attente du cahier de recommandations à venir.

### Second temps de l'accompagnement

Dans un second temps, le CAUE a accompagné le SGGA pour l'élaboration d'un cahier de recommandations paysagères et architecturales, document pédagogique permettant de définir un cadre de références pour tout aménagement et mise en place d'enseignes dans le périmètre de l'Opération Grand Site. Le CAUE a donc participé à la rédaction du cahier des charges et accompagne actuellement l'étude confiée au bureau d'études Passeurs. Le cahier de recommandations sera à la disposition des pétitionnaires à la fin de l'année 2015.

## ÉLABORATION DU PLU

Afin d'intégrer les dispositions de la loi Grenelle 2 et d'atteindre les objectifs de limitation de consommation de l'espace et de développement durable, la commune de Saint-Symphorien-sous-Chomérac réinterroge aujourd'hui son projet de développement urbain par une révision de son Plan Local d'Urbanisme. Dans ce cadre, la commune a sollicité le CAUE 07 pour l'aider dans cette démarche.

Outre l'accompagnement des élus dans la définition du pré-diagnostic territorial et le recrutement d'un bureau d'études, le CAUE est intervenu pour présenter aux habitants les questions qui se posent lors de l'élaboration d'un PLU. L'objectif était de mettre à disposition de tous les habitants les éléments nécessaires pour comprendre et participer à l'élaboration du nouveau projet de territoire.

Pour que tout le monde s'approprie la démarche et puisse s'exprimer, le CAUE a animé un temps d'échanges sous la forme d'un débat mouvant. Les participants étaient invités à réagir à des affirmations telles que « limiter les possibilités de construire, c'est compromettre l'avenir de la commune » ou « de la densité, oui mais pas n'importe comment ! ». De riches débats ont ainsi été initiés. Les discussions ont montré l'importance de créer un projet collectif dans un esprit d'intérêt général et de dépasser les logiques individuelles.



Réunion publique avec démarche participative

## CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITÉS ET D'UN BISTROT DE PAYS

La commune de Veyras a souhaité aménager le site de la Combe qui regroupe aujourd'hui divers équipements sportifs et une aire de jeux. Ce projet, autour des dimensions ludiques, culturelles et sportives, prévoit la construction d'une salle d'activités, d'un bistrot de pays et l'aménagement des abords.

Le site de projet, en contrebas du chef-lieu et du hameau de Bescut, offre une localisation stratégique du point de vue urbain, privilégiée (et sensible) du point de vue paysager. En effet, la commune de Veyras ne possède pas de véritable polarité. Le choix du site retenu, vaste et localisé au cœur du territoire communal, offre l'opportunité de favoriser l'émergence d'une nouvelle centralité.

Les enjeux identifiés dans l'étude préalable réalisée avec l'accompagnement du CAUE sont les suivants :

### > Créer un lieu convivial et fédérateur

Aujourd'hui, la fonction du site est essentiellement dédiée à la pratique sportive. Avec ce projet, il s'agit d'élargir cet usage ponctuel et proposer un lieu qui ne juxtapose pas les fonctions. De ce point de vue, l'aménagement des espaces extérieurs devra proposer un lieu fonctionnel (notamment pour la desserte et le stationnement) mais aussi convivial, ouvert à tous, propice à la promenade, à la flânerie.

Le bistrot de pays participe pleinement de l'ambition du projet pour la création d'un lieu de vie. Il s'agit d'un commerce de proximité également polyvalent proposant de la restauration, un bar, de la petite épicerie.

Ce territoire se situe entre les noyaux anciens d'urbanisation de Veyras et les zones pavillonnaires nouvellement construites. Sa position centrale offre la possibilité de renforcer les liens entre ces différents secteurs par la création ou l'aménagement de liaisons douces. Les nuisances sonores devront toutefois être limitées pour le voisinage.



### > Valoriser le paysage naturel et bâti

La Combe est restée peu construite et les caractéristiques paysagères de ce site sont remarquables mais fragiles. Cet aménagement est un formidable levier pour réécrire une organisation urbaine qui jusqu'alors s'est faite par juxtaposition d'éléments disparates et sans prise en compte de la richesse paysagère du lieu.

De ce point de vue une réflexion globale est à mener pour l'implantation des futurs bâtiments, la réorganisation de la desserte et du stationnement, la localisation de l'aire de jeux.

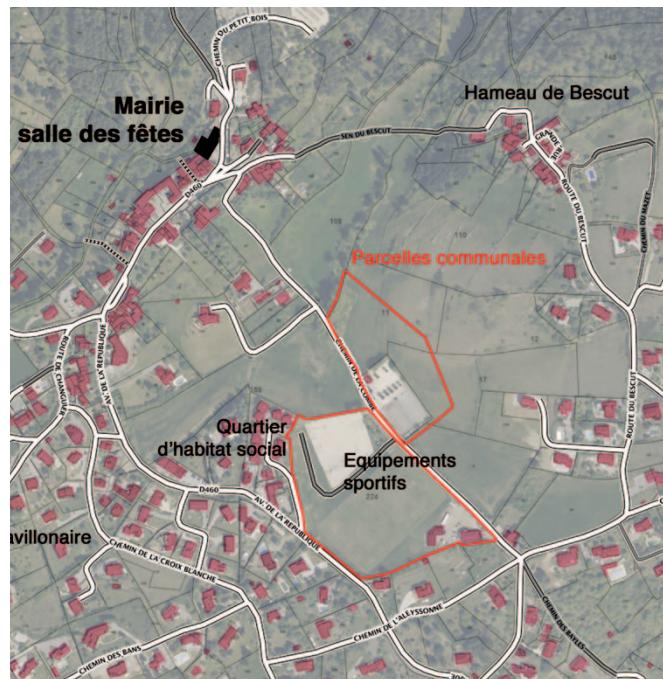
### > Apporter des équipements fonctionnels et emblématiques

La future salle doit pouvoir accueillir une grande diversité d'activités culturelles, festives et sportives. Toutefois, le maître d'ouvrage souhaite limiter la polyvalence en créant plusieurs espaces spécifiques (2 salles dédiées aux activités culturelles et festives d'une part, et sportives d'autre part) bénéficiant d'équipements communs. Ceci doit permettre une meilleure adaptation des espaces et

équipements et optimiser les temps d'utilisation.

De par leur emprise et leur localisation, les nouveaux bâtiments marqueront fortement le site. Leur conception architecturale devra permettre une bonne intégration dans le site mais également l'affirmation de leur statut d'équipement public majeur de la commune. Un parti pris architectural contemporain est souhaitable (objet signifiant, témoin de notre époque, dialoguant avec le paysage) tout en intégrant la dimension urbaine de l'aménagement (création d'une centralité).

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue (ATEAM mandataires) devait également apporter une réflexion préalable sur l'aménagement du site sous la forme d'un schéma directeur. Le parti pris d'implantation et d'intégration dans le site a été arrêté sur la base de deux scénarios présentés en phase esquisse. Le projet retenu a été celui d'un bâtiment expressif, minéral, marqué par l'émergence de « strates » en béton teinté structurant les façades et la toiture.



Fonctionnement urbain du site

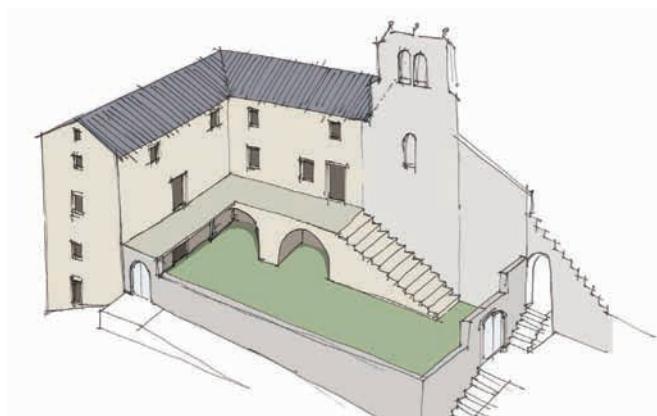
## AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE EN CENTRE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

La municipalité de Sainte-Marguerite-Lafigère réfléchit depuis plusieurs années à la manière de développer de l'activité sur cette petite commune reculée des Cévennes. Si le fil conducteur initial était la valorisation du patrimoine, la création d'une structure d'hébergement et d'animation est progressivement apparue comme une solution permettant de répondre à plusieurs objectifs : développement du tourisme, création d'un emploi, mobilisation des acteurs locaux.

Une démarche de concertation animée par le site de proximité Sud Ardèche avec un groupe local constitué d'élus, de représentants associatifs et d'habitants a permis de définir les orientations du projet. Le CAUE de l'Ardèche a accompagné la commune pour étudier la faisabilité du projet dans le bâtiment de l'ancien presbytère. En parallèle, une étude de faisabilité économique a permis de préciser la nature de l'activité à développer et les besoins du futur équipement.

Suite à ce travail préalable, la formulation d'un programme a servi de base pour sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre. L'étude de conception a dû intégrer les différentes activités (stages, formations, séminaires, etc.), une partie restauration et de l'hébergement dans ce bâtiment de caractère relativement contraint.

Le projet se veut exemplaire en particulier sur l'écriture architecturale (association d'une extension contemporaine au bâti ancien) et sur le développement durable. Ainsi, l'architecte Pascale Guillet a proposé une architecture soucieuse d'associer une extension contemporaine au bâti ancien requalifié. La commune s'est portée candidate à l'appel à projet régional « Rénovation des bâtiments du secteur tertiaire » en Rhône-Alpes DEFFIBAT 2015 permettant d'intégrer l'utilisation de matériaux biosourcés et un niveau de performance thermique correspondant au BBC rénovation.



Axonométrie du bâtiment existant



Projet de Pascale Guillet architecte



Panorama sur la vallée du Chassezac

# FONCIER D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2006, le CAUE avait été sollicité par le Conseil général de l'Ardèche pour un accompagnement dans la réflexion initiale et l'analyse du foncier d'activités en vue de la mise en place d'un schéma départemental des zones d'activités établi pour une durée de quatre ans (2009-2013).

Jusqu'à la formulation du schéma départemental, le CAUE a contribué, en coopération avec le service du Conseil général en charge du développement économique, à la mise en œuvre du diagnostic, à la définition des enjeux et à la stratégie d'analyse des zones d'activités en Ardèche.

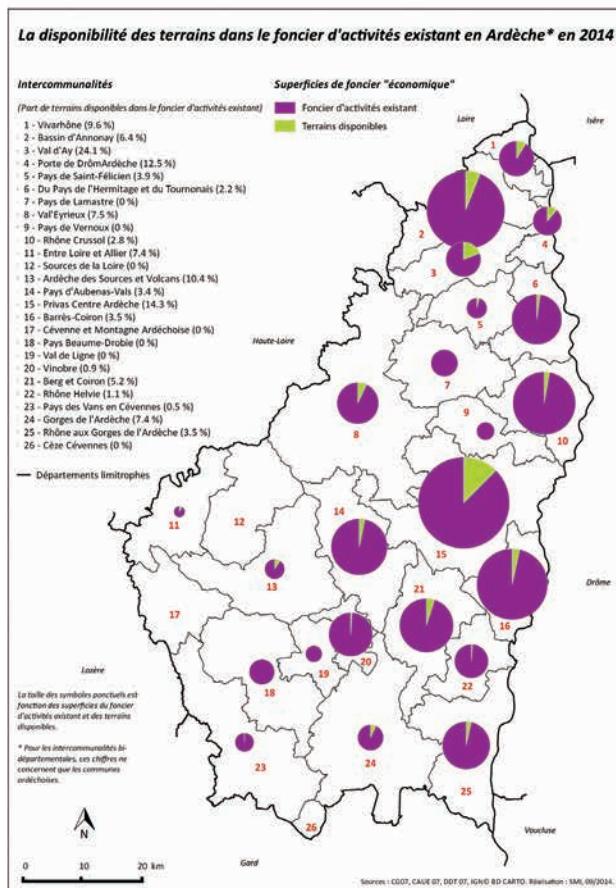
En 2007-2008, afin de permettre la promotion économique et l'utilisation d'un outil partagé avec les partenaires, le CAUE avait également mis en place la base de données cartographiques (SIG) qui a donné lieu à la création de l'observatoire du foncier d'activités actuel (« SIG foncier ») accessible par l'Internet.

Le schéma arrivant à son terme en 2014, le service Ardèche Développement a souhaité lancer une nouvelle stratégie d'actions nécessitant un bilan de son premier schéma, un approfondissement des connaissances sur l'état actuel des zones d'activités en Ardèche et une réflexion sur la qualité de l'offre à amener dans le prochain schéma.

Poursuivant l'objectif général d'amélioration de l'attractivité économique du département de l'Ardèche, le Conseil général avec l'appui du CAUE a poursuivi sa réflexion notamment sur les questions de consommation du foncier et de densité urbaine des zones d'activités. En effet, pour répondre aux conditions de la loi Grenelle 2 et atteindre des objectifs qualitatifs dans ces zones, le schéma doit aujourd'hui prendre en considération les dernières mesures législatives en matière d'urbanisme. Les nouvelles conditions de consommation du foncier changent la donne en reformulant l'offre. La connaissance de l'évolution des zones d'activités permet ainsi de mieux définir les formes d'utilisation des terrains et servira de base de travail dans la décision des actions à mener pour les quatre années futures. C'est tout particulièrement sur ce point que le CAUE a aidé le service Ardèche Développement à développer ses pistes de réflexion : structuration et mise à jour des données issues à la fois des documents d'urbanisme approuvés depuis 2008 et des enquêtes menées auprès des EPCI, analyse de la situation actuelle des zones d'activités (bilan quantitatif et qualitatif) et participation à la stratégie d'actions futures.

La stratégie départementale, prochainement adoptée, en matière de zones d'activités constitue un document cadre de définition des modalités d'intervention du Département auprès des collectivités locales en charge du développement économique.

Ce travail partenarial devrait être poursuivi par l'élaboration d'objectifs formulés à l'attention des maîtres d'ouvrage, les accompagnant ainsi dans l'amélioration de la connaissance du foncier d'activités, mais aussi dans la mise en place d'outils d'aménagement ou de requalification des zones.



## ACCOMPAGNEMENT POUR LA RESTAURATION DE LA FERME DE CLASTRE ET DE SON HORT À SAINTE-EULALIE

Le village de Sainte-Eulalie compte 229 habitants et se situe non loin du Mont Gerbier de Jonc. Sa morphologie et ses caractéristiques urbaines sont représentatives du territoire contraint de la montagne ardéchoise, façonné par l'activité agro-pastorale et influencé par une saison hivernale rude.

Propriétaire du bâti de la ferme de Clastre et du terrain attenant depuis 1980, l'association LIGER possède un véritable morceau du centre-bourg de Sainte-Eulalie. En situation centrale, cette ferme et son « hort », un jardin originellement à usage médicinal et nourricier, marquent profondément la silhouette urbaine du village en offrant à la vue une « palhisse », bâtisse spacieuse à l'architecture traditionnelle et à la couverture ancestrale en genêts, bordée par une vaste parcelle verte. Le cayrat, partie habitée, observe une toiture de lauzes. Clastre est véritablement la dernière ferme de ce type en cœur de bourg ardéchois et porte donc les traces d'un patrimoine emblématique.

Depuis plusieurs années, l'association LIGER œuvre pour la conservation et la remise en état des toitures de genêts ou de lauzes à travers le territoire de la montagne ardéchoise. Aussi le site de Clastre s'inscrit-il dans une complémentarité avec la ferme de Bourlatier, située quelques kilomètres plus loin. Par ailleurs, la maison de site portée par le Conseil général et localisée au pied du Mont Gerbier de Jonc constitue également un point d'étape de ce réseau touristique qui se tisse sur la montagne ardéchoise.

En 2010, la ferme de Clastre a, pour sa part, fait l'objet d'un programme de restauration, notamment au niveau du toit devenu vétuste, et a nécessité par la suite et de manière urgente un ensemble de travaux de consolidation de la charpente et du plancher du fenil.

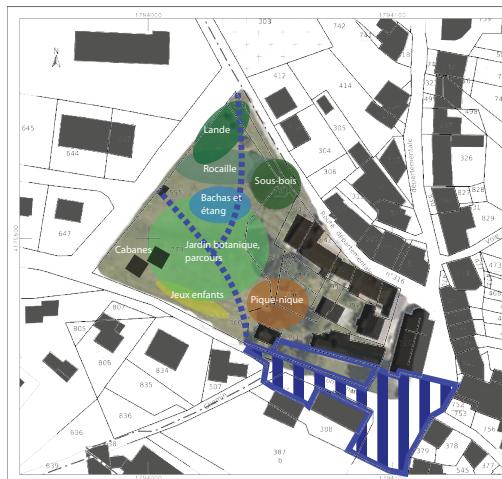
À l'heure actuelle, l'association, maître d'ouvrage, dénote une volonté d'ouvrir la ferme au public en un espace conservatoire des techniques ancestrales et des modes de construction anciens. Cette intention pose aujourd'hui le problème de la sécurisation des lieux sans dénaturer le bâti de la ferme. Le devenir de l'hort, avec en trame de fond une perspective de jardin botanique, interroge maintenant l'association qui s'est entourée du CAUE afin de définir les grandes lignes que pouvait incarner ce lieu à la forte teneur patrimoniale.

En complément du travail de projet du bâtiment initié par le prestataire architecte, le CAUE accompagne la maîtrise d'ouvrage sur les éléments propres à la programmation de l'espace d'exposition d'une part, du logement prévu pour le gardien du site d'autre part, et enfin du jardin botanique et pédagogique qui prend place peu à peu, en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche.

L'idée qui prédomine la mise en place de ce site est donc de fournir un espace d'exposition qui puisse s'insérer à la fois dans son contexte urbain et dans un circuit touristique entre les sources de la Loire et le vaste territoire des landes subalpines et des pâturages ardéchois. De surcroît, l'enjeu consiste à faire vivre un lieu d'usage public et à faire perdurer un patrimoine local et une culture en voie de perdition par une pratique récréative et ludique.



Vue du bâtiment



Principes d'aménagement du « hort »



## DU 12 AU 14 JUIN 2014 LE CAUE A FÊTÉ SES 35 ANS

### 35 ans...

35 années de conseil, d'accompagnement, de projets, de rencontres. 35 années au service d'un territoire évoquées au cours de trois journées de festivité.

Montrer ce qui a été réalisé sur cette période. Donner à voir, donner à entendre, donner à apprécier... était le premier objectif de ces journées qui s'adressaient à tous. Au travers des expositions et des moments de partage proposés, nous avons souhaité mettre en valeur ce qui a été fait sur le territoire de l'Ardèche à différentes échelles :

- projets portés par les collectivités accompagnées par le CAUE,
- constructions ou rénovations imaginées avec les architectes par des particuliers,
- manifestations du CAUE organisées autour de thématiques variées et déclinées auprès de différents publics...

Depuis 35 ans, le CAUE de l'Ardèche a toujours été présent et à l'écoute des besoins.

Il a mis à contribution sa connaissance d'un territoire et de ses spécificités, mais aussi d'un contexte plus général qui prend en compte les évolutions réglementaires ou sociétales et le lien que doit entretenir un projet avec son environnement global.

C'est avec l'envie de partager, de transmettre et de mettre au débat que le CAUE a organisé cet anniversaire qui n'était que le prélude aux actions à venir.

Le point d'orgue de ces trois jours a eu lieu le vendredi 13 juin à 18h00, en présence de représentants du Département et de l'État, avec le concert de matériaux « Murmures », l'inauguration des différentes expositions et, bien entendu, le buffet de l'amitié.

**JEUDI  
12 JUIN**

**CINÉ  
CONFÉRENCE**

18h30

Cinéma  
Le Vivarais  
(PRIVAS)  
entrée gratuite

## **Habiter n'est pas loger**

*Aujourd'hui, le confort dans l'habitat est présenté comme la garantie d'un bien-être qui nous rendrait heureux, une utopie sociale en quelque sorte. Mais que nous propose-t-on réellement quand on nous promet d'être bien au chaud, protégé des bruits extérieurs, des intempéries et des regards ?*

*Aujourd'hui, la densité pour l'habitat est encensée par les uns autant que combattue par les autres. Mais de quoi la densité est-elle la mesure ? N'est-il pas plutôt question d'intensité, de proximité ou de mixité ?*

*A travers une promenade cinématographique, les modes d'habiter seront discutés et mis en perspective avec des extraits de films des années 20 à nos jours.*

Nicolas Tixier est architecte, enseignant et président de la Cinémathèque de Grenoble



Nicolas Tixier ; ciné-conférence



Didier Beauvalet et Merryl M ; concert de matériaux



Jean-Claude Tournayre, Robert Roux et Michel Guérin



Le salon des utopies



Merryl M ; concert de matériaux

### **Futur antérieur : entre rétrospective et prospective**

Une rétrospective des actions du caue sur 35 ans témoigne de l'importance d'une vision prospective permanente sur un territoire. Le regard sur ces travaux nous éclaire sur le chemin parcouru (et à parcourir) par les élus, les habitants et tous les acteurs de l'aménagement pour anticiper le territoire que nous laisserons à la prochaine génération. Le passé est le futur d'hier, et notre futur se compose aujourd'hui.

### **Une architecture qui nous parle**

Un panel d'opérations publiques contemporaines ardéchoises nous montre que l'architecture de qualité n'est pas réservée aux seuls grands projets emblématiques. Le dialogue que ces réalisations entretiennent avec leurs usagers est l'une de leur qualité singulière. Alors regardons et écoutons les...

### **Murmures, concert de matériaux**

Concert autour d'une structure-sculpture de matériaux de construction. Environnement et performance sonores de Didier BEAUVALET et Merryl M.

**VENDREDI  
13 JUIN**

**VERNISSAGE  
35 ANS  
D'ACTIVITÉ**

**Exposition visible  
jusqu'au 1<sup>er</sup> août  
MURMURES,  
CONCERT  
DE MATÉRIAUX**

**18h00  
CAUE de  
l'Ardèche**



**SAMEDI  
14 JUIN**

**PRÉSENTATION  
DE MAISONS  
INDIVIDUELLES**

9h30-17h30  
CAUE de  
l'Ardèche

**MURMURES,  
CONCERT  
DE MATÉRIAUX**

12h00



## Architectures particulières

« Construire sa maison » est un des rêves qui animent les français. Mais, près de 95% des maisons individuelles sont réalisées sans recours à l'architecte, et le rêve se banalise peu à peu au gré des modèles pavillonnaires.

Exposition de maisons individuelles, abordables, conçues par des architectes.

Présentation de projets singuliers et rencontre avec les architectes, les artisans ou les propriétaires qui témoigneront de leur expérience :

10h00 : construction bois : David GRIMAUD

11h00 : rénovation extension : Pascale GUILLET

14h30 : construction briques monomur : Mathias GOIRAND

15h30 : construction bois paille : Isabelle NÈGRE

Journée destinée aux particuliers...  
curieux d'une architecture particulière.

**Concert de matériaux**

2ème édition



Exposition architectures particulières



Présentation architectures particulières

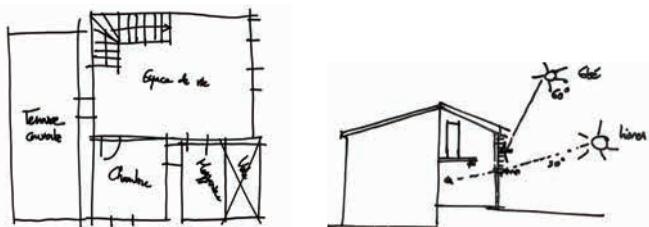
Avec 190 conseils aux particuliers en 2014, cette mission historique des CAUE progresse après deux années de baisse. La hausse de fréquentation est relativement bien répartie entre les permanences, avec notamment Saint-Péray et Annonay, qui voient une meilleure corrélation entre l'importance de ces agglomérations (et du volume de construction sur ces territoires) et le nombre des particuliers rencontrés.

La création de la permanence commune entre Polénergie et le CAUE à Vernoux-en-Vivarais, avec le conseil conjoint d'un conseiller énergie et d'un architecte, est un succès en termes de fréquentation et de contenu. Le regard complémentaire de ces deux structures permet d'apporter un conseil global à des particuliers bien souvent désorientés dans la nébuleuse des contraintes d'un projet (budget, réglementation, technique, subventions, programmation, etc.) et des acteurs publics ou privés.

Dans les perspectives à venir, la loi ALUR a institué un changement important pour l'instruction des permis de construire : à partir du 1er juillet 2015, les communes de plus de 10 000 habitants ou les communes appartenant à des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) de plus de 10 000 habitants ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. De nouveaux services se constituent donc dans les communautés de communes. Au-delà des échanges ponctuels, il s'agira de formaliser un éventuel partenariat avec le CAUE pour diffuser l'existence du conseil amont qui, s'il reste indépendant de l'instruction, demeure utile pour une meilleure intégration des dimensions réglementaires mais aussi paysagères, techniques, programmatiques, méthodologiques des projets individuels.

### DU CONSEIL À LA RÉALISATION

Ce jeune couple a rencontré un architecte conseil du CAUE pour un projet de rénovation lourde d'une maison ancienne. Avant de se lancer dans un chantier important comprenant une grande partie d'auto-construction, ils ont souhaité partager sur leurs premières intentions d'aménagement. Forts de leur volonté de créer un habitat sain et écologique, l'échange a fait émerger l'idée d'ajouter une serre bioclimatique. Au-delà de son intérêt bioclimatique, cette pièce supplémentaire a apporté une qualité de lumière, de distribution et est venue unifier la volumétrie de la bâtisse.



Extrait fiche conseil : schémas de principe



Détail intérieur



Détail intérieur



Vue extérieure

## RECONNAISSANCE RÉGIONALE POUR LE FLEURISSEMENT ARDÉCHOIS

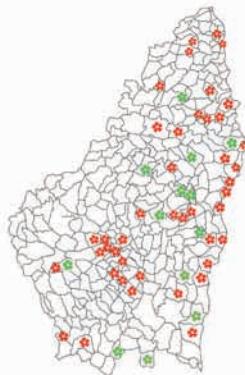
L'année 2014 a été marquée par la reconnaissance régionale des efforts réalisés par l'Ardèche dans le domaine du fleurissement. En effet, la labellisation des communes s'est nettement complexifiée ces dernières années. En 2014, le CAUE et le jury départemental ont présenté 6 communes dont 4 pour une première fleur et 2 pour une deuxième. Cinq de ces communes ont été labellisées.

Il convient de donner quelques éléments de rappel sur les modalités d'attribution du label « villes et villages fleuris ». Au niveau départemental, le CAUE, en charge du concours, et le jury du fleurissement élaborent un palmarès qui récompense les communes selon 5 catégories. C'est le jury départemental qui propose ensuite au jury régional les candidatures pour l'accession aux 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> fleurs. Le jury régional propose au jury national les candidatures pour l'accession à la 4<sup>ème</sup> fleur et aux grands prix.

Une commune labellisée répond à 60 critères répartis en 6 domaines. Le CAUE suit ces communes depuis plusieurs années et les prépare à la labellisation. Au cours de l'année qui précède la visite du jury régional et en lien avec la commune, le CAUE passe en revue tous les critères et voit tous les points susceptibles d'être améliorés au cours de l'année. Il aide à la réalisation d'un document de présentation de la commune et établit le parcours de visite qui sera le plus à même de valoriser la démarche et les réalisations de la commune. Au début de l'été, une simulation de visite est organisée avec le jury départemental pour parfaire l'ensemble. Enfin, le jour J, le CAUE accompagne le jury régional dans sa tournée en Ardèche.



Remise des prix : Robert Roux



communes participantes

## CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Le concours a réuni 54 communes ce qui correspond au taux de participation moyen des années précédentes. Le jury ayant été étoffé de quatre personnes supplémentaires, les visites dans les communes ont parfois été assurées par deux groupes simultanément. Cette organisation a permis de mettre l'accent sur la rédaction d'un plus grand nombre de comptes rendus. Ces documents, très demandés par les communes, fournissent en quelque sorte une feuille de route et permettent de constater les évolutions des communes.

La remise des prix du concours « fleurissement paysage et cadre de vie » s'est déroulée le samedi 6 décembre dans les salons du Département. Cette manifestation est un temps fort pour tous les acteurs du fleurissement, élus, techniciens mais aussi particuliers et scolaires œuvrant pour leur commune. Le CAUE est particulièrement attentif à créer l'événement tant au niveau du cadre qu'à celui du contenu. C'est ainsi que, pour l'occasion, l'Hôtel du Département s'est vu transformé en rue fleurie. Un moyen original d'introduire la présentation d'une réalisation exemplaire en Touraine. Chédigny est un village qui a poussé si loin son fleurissement qu'il en est devenu un jardin.

La qualité de cette remise des prix annuelle et de la mise en scène qui l'accompagne a retenu l'attention de Naturapro qui sponsorise chaque année cet événement et qui a souhaité accroître encore sa participation en 2014. La remise des récompenses s'est étoffée cette année des 5 labellisations régionales.



Remise des prix : les lauréats

## LA FORMATION DES ACTEURS DU FLEURISSEMENT

### Journée de printemps - 3 avril 2014

À la demande de la commune de Guilherand-Granges, le CAUE est intervenu durant « la journée de printemps ». Cette manifestation rassemble les professionnels des espaces verts de Rhône-Alpes. Le CAUE y a présenté le label « villes et villages fleuris » et les actions qu'il mène dans ce cadre à l'intention des communes.

### La formation des jurys - 17 avril 2014

L'harmonisation des critères du label « villes et villages fleuris » au niveau national a connu sa dernière phase cette année. Les jurys départementaux et régionaux ont été formés à l'utilisation des nouvelles grilles de critères. Le CAUE de l'Ardèche et le service tourisme du Conseil général de la Drôme ont organisé conjointement cette formation.

### Lutte biologique intégrée - 15 mai 2014

Compte tenu de l'importance des enjeux environnementaux dans le domaine du fleurissement, le CAUE a organisé une formation sur la Protection Biologique Intégrée. Cette technique consiste en la mise en place de méthodes de lutte contre les ravageurs ou les plantes adventices sans recours à des pesticides. La méthode exploite leurs organismes antagonistes naturels tels que phytophages, parasites, prédateurs vertébrés, agents pathogènes. La journée qui a réuni 21 personnes s'est déroulée à La Voulte-sur-Rhône en 2 temps. Durant la matinée, Eric Masson, formateur spécialisé dans ce domaine, a expliqué la méthode. L'après-midi, la visite de l'usine BIOTOP de Livron a permis de voir concrètement comment s'organisent la production et la vente des organismes vivants utilisés en protection biologique intégrée.



Formation lutte intégrée

### Le jardin de la Terre Pimprenelle - 2 octobre 2014

Ce jardin situé à Alboussière est l'un des deux jardins remarquables du département. Il est structuré autour du nombre d'or et propose aux visiteurs une collection des 600 variétés d'arbres et arbustes dont 200 érables et 30 ginkos bilobas. Cette grande diversité d'arbres présente un réel intérêt dans la mesure où la strate arborée est particulièrement mal appréhendée par les techniciens des espaces verts. Ils ont pu constater sur place l'importance de ne pas limiter les choix au niveau de la famille ou de l'espèce pour un arbre ou un arbuste.

### Bourse d'échanges de plantes - 2 octobre 2014

Organisée en continuité de la visite du jardin de la Terre Pimprenelle, la 2ème édition de la bourse d'échanges de plantes a fait de nouveau la preuve que cette pratique permet non seulement de réaliser des économies précieuses en ces périodes de restrictions budgétaires, mais également de contribuer à une véritable plus-value en matière d'échanges d'expérience et de savoir-faire. Les excédents des grandes communes présentes ont largement couvert les besoins des bénévoles et des jardiniers des petites communes. Le surplus de bulbes a été attribué à la pelouse de la maison de retraite d'Alboussière.



Bourse d'échanges de plantes

## LYCÉE NOTRE DAME DE PRIVAS

### Conception architecturale et urbaine de bâtiments à caractère social

Suite à l'intervention du CAUE dans l'établissement Notre Dame en début d'année 2013, le professeur d'arts plastiques a souhaité renouveler l'expérience pour l'année 2013-2014. Dans le cadre d'un projet pédagogique sur les thèmes de l'architecture et de l'urbanisme pour une classe en arts plastiques du lycée Notre Dame de Privas, le CAUE de l'Ardèche a proposé une intervention de plusieurs séances en salle ainsi qu'un accompagnement à la visite de sites. Ces interventions se sont appuyées à la fois sur la spécificité sociale de la section (seconde Bac pro filière sociale) et sur la dimension graphique et créative du cours.

### Prendre connaissance de grands projets urbains et s'initier à l'observation d'un quartier

Pour permettre la création artistique sur ce thème, il a été proposé aux élèves de voir sur site la réalisation de quartiers d'envergure leur permettant d'appréhender l'originalité des conceptions. Une sortie scolaire a donc été organisée sur le principe de la découverte d'une des utopies réalisées sur la ville de Lyon avec la Cité Tony Garnier et d'une réalisation urbaine très récente : le quartier de Confluence. Sur le site de Confluence, le CAUE est intervenu sur la base d'une visite de type « balade urbaine » et d'un questionnaire où les élèves ont dû s'imprégner de leur environnement par un jeu d'observation du paysage urbain.

### Réaliser des maquettes

Avant de créer une maquette, il est nécessaire de comprendre la fonctionnalité d'une pièce dans un bâtiment, de définir une idée et de connaître le déroulement habituel d'un projet en architecture et en urbanisme.

Dans ce cadre, le CAUE 07 est intervenu auprès des élèves pour :

- Leur apporter un éclairage sur l'organisation d'un projet à des échelles différentes (de l'espace « pièce », à l'espace « bâtiment », puis à l'espace « quartier »).
- Les faire tester la fonctionnalité d'une ou plusieurs pièces d'un bâtiment, préalablement choisies par les élèves, en fabriquant un dispositif spatial éphémère à partir d'une fonction définie (ex. : accueillir, dormir, transmettre,...). Les pièces de bâtiment choisies par les élèves devaient avoir une vocation sociale (crèche, maison de retraite, école,...) en lien avec leur filière.

Ensuite, par petits groupes, les élèves devaient construire des maquettes de bâtiments originaux à vocation sociale sur la base de leurs réflexions menées lors de la séance précédente et de leur visite de sites tout en respectant le cahier des charges qui leur avait été délivré. Ils devaient donc faire cette réalisation en prenant en compte certaines contraintes (choix des matériaux (récupération), fonctionnalité du bâtiment, gabarits de maquettes).

L'étape suivante consistait à intégrer leur première maquette dans un environnement plus large. Passer du bâti à l'échelle du quartier a été ainsi l'occasion de travailler sur les ambiances et les rythmes urbains, sur de nouvelles fonctionnalités à donner aux espaces,...



Visite du quartier Confluence



Visite de la Cité Tony Garnier



Réalisation de maquettes

## COLLÈGE PIERRE DELARBRE DE VERNOUX-EN-VIVARAIS

### Forum des métiers

Le collège Pierre Delarbre sur la commune de Vernoux-en-Vivaraïs avait souhaité mettre en place un événement de type forum des métiers. Une classe de 3ème option DP3, dirigée par deux documentalistes et un professeur de technologie, a pris en main l'organisation de ce forum.

Afin d'être au plus près des attentes des élèves, le groupe a défini la thématique suivante : « Les métiers cachés, les métiers de conception ».

Des intervenants professionnels issus d'horizons divers (gestion de l'agriculture, infographie, énergie,...) ont été invités à présenter leur métier de façon concrète : quels sont les clients ou les interlocuteurs qu'ils rencontrent habituellement ? Quels types de documents utilisent-ils et produisent-ils ? Avec quels objectifs ? Quelles sont les voies d'accès à la profession ?... etc. Les échanges avec les collégiens de niveau 4ème et 3ème ont été réalisés ainsi à tour de rôle par petits groupes.

C'est dans ce cadre que le CAUE de l'Ardèche est venu présenter les métiers de l'architecture et de l'urbanisme, leurs rôles respectifs, les liens existants entre ces deux disciplines, mais aussi les différences de notion d'échelle de travail au travers d'exemples de documents produits habituellement par les professionnels (documents d'urbanisme, plans de construction, maquettes, ...).



## LYCÉE DU SACRÉ CŒUR DE PRIVAS

### « À la rencontre d'un projet urbain »

L'objectif de cette action, initiée par Isabelle Descours enseignante en arts plastiques, était d'appréhender un projet phare et structurant à l'échelle d'une ville. Le CAUE a donc accompagné les élèves de terminale lors d'un déplacement sur le site du MuCEM et du Fort Saint Jean à Marseille.

Après une brève présentation du projet, de son histoire et de son inscription dans la ville de Marseille et dans le projet Euroméditerranée, les élèves ont découvert l'exposition permanente du musée avant de parcourir les espaces extérieurs. Le CAUE leur a proposé une lecture architecturale à partir du triptyque :

Usage : ça marche ? Technique : ça tient ? Esthétique : c'est beau ?

La visite du Fort Saint Jean et de sa réhabilitation s'est poursuivie avec cette fois-ci un regard plus paysager, orienté sur les notions d'aménagement de jardins et d'espaces publics. Les élèves se sont également interrogés sur les notions de patrimoine, de possibilités d'intervention et de réinterprétation sur des édifices anciens tels que le Fort Saint Jean.

Le projet pédagogique s'est poursuivi la semaine suivante lors d'une séance en salle comprenant une introduction à l'histoire de l'architecture des musées (« monument urbain » ou « machine à exposer »). Ce fut l'occasion de présenter certains chefs d'œuvres du XIX et XXe siècle (MoMA de New York, Guggenheim Museum, Centre Pompidou, Tate modern de Londres, etc.).

Avec une maquette d'intérieur, les élèves ont ensuite travaillé à l'aménagement d'une façade manquante. Au travers de cette expérimentation, ils ont appréhendé les questions de transparence, de couleurs et de cadrage.



Traversée de la passerelle du MuCEM

### CYCLE DE FORMATION À DESTINATION DES ÉLUS

À l'image du premier cycle de formation de 2008-2011 qu'il avait organisé avec les différents partenaires du territoire, le CAUE 07 a souhaité renouveler cette expérience.

Cette nouvelle démarche conduite en co-organisation avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche consiste à proposer aux élus et à leurs techniciens des temps de type témoignages de territoire ou ateliers-visites de sites, afin d'offrir aux collectivités locales les éléments de connaissance nécessaires au développement de projets d'aménagement et d'urbanisme.

C'est en cette fin d'année 2014 que les «Urba Sessions» ont été lancées. Deux thématiques ont ouvert ce cycle : « du projet aux outils d'urbanisme » et « stratégies foncières ».

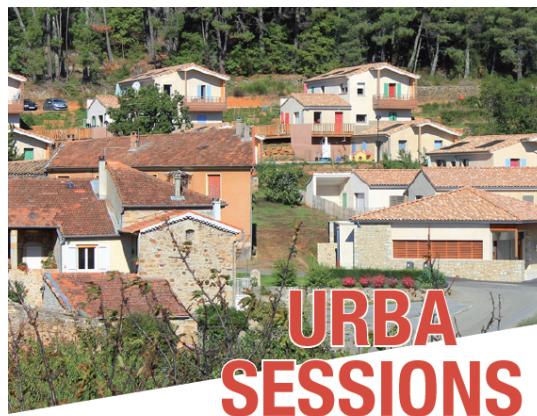
Ces premières sessions ont permis de balayer les questions sur :

- les aspects réglementaires concernant la réorganisation des intercommunalités et les perspectives d'avenir en terme d'urbanisme, plus particulièrement sur la place des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux via les témoignages de Philippe Schmit, délégué général adjoint de l'AdCF et de Guy Malval, Maire de la ville de Langogne.
- les différentes façons de mener une politique foncière en milieu urbain (via l'intervention du CERF Rhône-Alpes, d'acteurs mobilisables comme l'EPORA) ou agricole (PAEN avec l'intervention de Caroline Champailleur du PNR du Pilat).

Ces Urba Sessions se poursuivront tout au long de l'année 2015, avec un programme couvrant les questions essentielles en matière d'urbanisme telles que l'évolution législative et l'intégration des thématiques environnementales dans un document d'urbanisme, la reconquête de centres-bourgs, le renouvellement des formes urbaines, les autorisations d'urbanisme et la qualité architecturale...



G. Malval, maire de Langogne



#### Journées d'échanges

- > urbanisme
- > aménagement

> Jeudi 13 novembre 2014  
«La fabrique du territoire :  
du projet aux outils d'urbanisme»

13h30 - 17h00  
Hôtel du département, Privas



En 2013, la Communauté de communes Rhône-Valloire (CCRV, membre depuis le 1er janvier 2014 de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche), avait souhaité organiser un cycle de formation et d'échanges pour les élus de son territoire. Il s'agissait, dans un contexte d'évolution législative en matière de documents d'urbanisme, et face à la multiplicité des acteurs, d'organiser des temps d'information sur deux thèmes en particulier :

- l'association des personnes publiques dans le cadre de l'élaboration d'un PLU
- la question de l'activité des notaires en lien avec les questions d'urbanisme.

Cette communauté de communes bi-départementale a fait appel aux CAUE de l'Ardèche et de la Drôme, partenaires de longue date, ainsi qu'au CERF Rhône-Alpes (Centre d'Échanges et de Ressources Foncières) pour mener à bien ce projet et l'accompagner dans la définition du programme, la recherche d'intervenants et l'animation de ces formations.

Au total, trois sessions d'animation ont été respectivement organisées aux mois de juin 2013, novembre 2013, puis novembre 2014.

Les sessions complémentaires de novembre 2013 et 2014 avaient vocation à traiter la relation entre droit civil et droit de l'urbanisme. L'enjeu de ces rencontres était de favoriser la connaissance réciproque entre notaires et élus sur les questions de l'évaluation de la valeur d'un bien, des ventes avec charges, de l'appropriation des politiques locales, ou encore de l'impact et de la prise en compte de la grenellisation des documents et des projets d'urbanisme.

La richesse des débats et des questions des élus a montré l'intérêt qu'ils portaient aux problématiques abordées.



## MEMBRE DE...

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Ardèche

Commission départementale d'aménagement commercial de l'Ardèche

Commission départementale d'aménagement commercial de la Drôme

Comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional  
Jury régional du fleurissement

Commissions locales AVAP de Chomérac et St-Laurent-sous-Coiron

## PARTICIPATION À...

Réunion d'information sur le PLU Intercommunal auprès de la communauté de communes Rhône-Helvie

Journées de formation CICP pour la Licence professionnelle « Promoteur du Patrimoine Territorial »

## JURYS DE CONCOURS ET COMMISSIONS TECHNIQUES

### CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE

Extension - Restructuration de la base Départementale du Quéret à Salavas

Phase de sélection de 3 candidats

### SERVICE DÉPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS DE L'ARDÈCHE

Centre d'incendie et de secours intercommunal du bassin annonéen et de groupement territorial Nord

Lauréat et maître d'œuvre : MW Magaud (mandataire) à Craponne-sur-Arzon

Second lauréat : HLSA à Nyons



Plan de masse  
Architecte AA ET BB  
Photos du site  
Schémas de principes

SDIS : projet lauréat et maître d'œuvre

## FNCAUE

« Débattre, questionner et poser les bases de l'avenir des CAUE », tels étaient les objectifs du Congrès national qui s'est tenu à Paris les 10 et 11 juin 2014, en présence d'Aurélié Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication

Au cœur des débats, nourris par de nombreux intervenants, l'intérêt public !

« Que sait-on des nouveaux rapports aux territoires, des nouveaux comportements et des nouveaux besoins de leurs acteurs ? Où et comment prend vie l'intérêt public alors que les populations se croisent parfois plus « sur la toile » que dans les villes et villages, que les moyens accrus de la mobilité favorisent un sentiment d'abolition de l'espace ?

L'appartenance à un territoire disparaît-elle ou se multiplie t-elle à la faveur d'une vie organisée non plus autour d'un seul espace de référence, le domicile, mais de plusieurs que sont devenus les lieux de travail, d'achats, de loisirs ?

Quand des intercommunalités et de vastes métropoles de plus en plus structurées prennent leur essor, l'exigence d'un service de proximité fait-t-elle encore sens ? »

Ces deux jours d'échanges, réunissant 550 personnes, ont croisé autour de ces questionnements les regards d'élus, de professionnels, d'institutionnels et de représentants de la société civile.

Jean-Marie RUANT, Président de la Fédération a présenté « l'acte II » élaboré par le réseau, dont les propositions s'articulent autour de 5 axes de progrès :

- CAUE et métropolisation ;
- Articulation CAUE et ingénierie ;
- CAUE, démocratisation de l'architecture et permis de construire ;
- CAUE et urbanisme ;
- CAUE accompagnateur de la transition énergétique.

Ces thématiques devraient constituer le socle commun de l'ensemble des CAUE pour les années à venir.



Les CAUE de bouche à oreille. Une tempête poétique...



FN CAUE © Amélie Thiénot, CAUE 94



FN CAUE © CAUE Île-de-France



FN CAUE © Tony Ferreira, CAUE 94

Vue du public



FN CAUE © Tony Ferreira, CAUE 94

Table-ronde



FN CAUE © Stéphanie Renault-CAUE 93

Le buffet des terroirs



FN CAUE © Eladia Pixoto, URCAUE Île-de-France

Aurélien Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication

## URCAUE RHÔNE-ALPES

### « Recomposer le territoire »

Forts de leurs connaissances et expériences approfondies des territoires, les sept CAUE de Rhône-Alpes participent à la réflexion collective sur la fabrication du territoire et contribuent à une meilleure appréhension et compréhension des mutations vécues par les agglomérations de Rhône-Alpes depuis une trentaine d'années et du phénomène de « métropolisation » en marche qui questionne l'économie globale et le développement local, les transports et la mobilité, le développement durable, les logiques d'aménagement du territoire.

Pour la troisième et dernière séance du cycle d'échanges et de réflexions sur le thème « Recomposer le territoire ? », initié en 2012, les CAUE de Rhône-Alpes ont proposé d'approfondir le thème des dynamiques de projet des territoires ruraux.

Cette troisième étape de réflexion avait pour objectif d'aider les élus, les professionnels, les associations et tous les partenaires de l'aménagement à penser les territoires ruraux comme des espaces à part entière où se jouent les dynamiques territoriales, comme des éléments-clés de cette « recombinaison du territoire » à l'œuvre en France comme en Europe.

140 personnes, élus, chercheurs, professionnels et acteurs des territoires ont répondu à cette invitation pour partager les expériences territoriales présentées, après une matinée de débat particulièrement nourrie par les propos de Jean VIARD.

### Ça bouge chez les ploucs et même beaucoup plus que vous ne croyez

Plusieurs initiatives se multiplient pour que le monde rural ne soit pas à la remorque des métropoles. Des journées d'étude en ce lieu à Paris.



Chaque Français...  
Parlement et Libération

D...  
L'été bon sens du sociologue



Extrait le Crestois - 14 novembre 2014

### NOTION DE RURALITÉ : UN VRAI PATCHWORK !



Dessin humoristique D. Simon

## MAIRIE ET SALLE POLYVALENTE DE ROCHESSAUVÉ

La commune de Rochessaube est formée d'un grand nombre de hameaux adossés sur le coteau de la Payre exposé au sud. Le hameau principal, nommé «le Village», accueille la mairie et l'église du village. Toutefois, le dynamisme et le centre de gravité de la commune tendent à se déplacer en aval de la vallée à la limite de la commune d'Alissas. Au travers de ce projet, l'équipe municipale a souhaité créer des lieux fédérateurs capables de renforcer une centralité au cœur du «village» de Rochessaube.

L'équipe municipale a donc décidé d'engager la construction d'une nouvelle salle communale polyvalente. La commune avait également souhaité adosser à cette réflexion le projet de construction d'une mairie afin d'insuffler une vitalité sociale à l'ensemble du projet.

Le terrain retenu pour la conduite de cette opération est situé à l'est du village ouvert sur le grand paysage de la vallée de la Payre, au pied du front villageois. Cette situation singulière permet tout à la fois de garantir une grande proximité avec le village tout en préservant le centre de Rochessaube d'éventuelles nuisances sonores liées à la présence de la salle polyvalente.

Le projet, réalisé par l'agence Esteve & Dutriez, architecte mandataire, et le paysagiste Patrice Pierron, qui présente un vocabulaire très contemporain, est largement ouvert sur le grand paysage de la vallée de la Payre. Le choix des matériaux et des couleurs forme un contraste de qualité entre le noir et le blanc qui fait écho à la géologie basaltique du Coiron au pied duquel est implanté le village.

La séparation de la mairie et de la salle polyvalente en deux volumes distincts permet d'offrir un espace public en lien direct avec le village et les nouveaux équipements.



Façade sud-est



Façade est



Vue depuis l'accès est



### BIBLIOTHÈQUE DE PLATS

En 2011, la commune de Plats a souhaité engager la réhabilitation d'un bâtiment communal du centre bourg pour y loger sa nouvelle bibliothèque et étudier l'aménagement des espaces publics environnants.

Dans le cadre de son projet politique, Plats travaillait activement sur la redynamisation, l'accessibilité et la sécurisation de son centre bourg et de ses équipements publics. Le centre village y souffre en effet d'une perte de vitalité due, d'une part, à sa morphologie compacte et resserrée qui engendre des difficultés de circulation et de stationnement, et d'autre part à l'attractivité des terrains périphériques pour la construction neuve. Certains des équipements publics pâtissent également d'un défaut d'accessibilité.

La commune avait, en premier lieu, souhaité associer le CAUE de l'Ardèche sur une question de programmation architecturale globale, rapidement élargie vers l'analyse des dysfonctionnements inhérents au centre bourg et réactivés à l'occasion du projet de bibliothèque. Dès lors, le CAUE a pu orienter la commune vers la nécessité de combiner l'aménagement de la nouvelle bibliothèque dans un patrimoine bâti ancien avec un projet de requalification des espaces publics de sorte à réguler les conflits d'usages entre équipements existants (église et école privée) et à venir, les difficultés liées au stationnement et à la sécurisation des piétons, et à revaloriser les qualités urbaines du centre bourg.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée en 2011 (Atelier Cettier/Wettel Architectes, mandataire).

Un projet résolument contemporain a pu être imaginé sur ce site particulièrement exigu et contraint.



Vue depuis l'accès est



Détail pergola



Vue intérieure de la bibliothèque

### ESPACES PUBLICS DE SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

Saint-Romain-de-Lerps est implantée sur une crête dominant les coteaux du Rhône à une altitude d'environ 615 mètres. Cette situation singulière offre des vues remarquables sur la vallée du Rhône et la chaîne des Alpes.

Le village était à l'origine construit sur le lieu-dit du Pic à environ 400 mètres au nord du village actuel. À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, cette implantation initiale est peu à peu désertée au profit d'un développement villageois plus au sud situé sur une crête moins escarpée et davantage abritée des intempéries.

Le village actuel est donc relativement récent, présentant une morphologie de village-rue le long de la voie départementale reliant Saint-Péray à Saint-Sylvestre.

Dans ce contexte singulier, l'équipe municipale a souhaité sécuriser la traversée du village et affirmer sa centralité par une mise en valeur de la place principale, seul lieu rompant la linéarité du village.

Avant la réalisation du projet, les espaces publics étaient difficilement appropriables par les habitants et les visiteurs. La municipalité a donc fait le choix de rendre la place intégralement piétonne afin que cette dernière assure pleinement son rôle de cœur de village.

Le projet a été conduit par l'agence Green Concept en 2011-2012.



La place avant travaux



La place après travaux

## ABONNEMENTS

### Revues spécialisées en architecture, urbanisme et paysage :

AMC : le moniteur architecture - Archiscopie - D'A - Diagonal

EK : villes en transition, architecture durable

Étapes : graphic, design et culture visuelle - Le Moniteur

Les Cahiers du fleurissement - Maison écologique

Séquences bois - Traits urbains - Urbanisme - Urbanisme pratique

### Presse locale :

Le Dauphiné libéré, abonnement web - L'Hebdo de l'Ardèche

La Tribune

## ACQUISITIONS

### Architecture et construction :

La maison ancienne : construction, diagnostic, interventions / Jean Coignet (Eyrolles, 2012)

La représentation du projet / Jean-Pierre Durand (La Villette, 2003)

Le MuCEM : musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (André Frères, 2013)

Ricciotti, architecte (Le Gac Press, 2013)

### Paysage et jardins :

Chédigny : la vie en roses / Sonia Lesot & Georges Levêque (Noctuelles, 2013)

Jardins publics / Pierre Sansot (Payot, 2003)

Variations paysagères / Pierre Sansot (Payot, 2009)

### Urbanisme et aménagement :

Du Far West à la ville : l'urbanisme commercial en questions (éditions Parenthèses, 2014)

Fabrication et usage des écoquartiers : essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France / Vincent Renaud (Presses polytechniques romandes, 2014)

Le maire et son écoquartier : 21 maires témoignent (Victoires éditions, 2013)

L'ombre d'une métropole : les bourgs centres de Loire-Atlantique / Valérie Jousseume (Presses universitaires de Rennes, 2012)

L'urbanisme de la vie privée / Olivier Piron (éditions de l'Aube, 2014)

### Autres thématiques :

Nouveau portrait de la France : la société des modes de vie / Jean Viard (éditions de l'Aube, 2012)

Revue XXI - n°25, hiver 2014

<http://www2.archi.fr/CAUE07/>

45 200 pages visitées, 29 200 visites, 17 000 visiteurs... Tel est le résumé, en quelques chiffres, du site Internet du CAUE de l'Ardèche pour 2014.

Après une légère baisse de fréquentation les deux années précédentes, le site Internet du CAUE connaît une recrudescence importante (de l'ordre de 150%) de visites et de visiteurs en 2014. Une visibilité accrue, certes, mais aussi un visiteur qui s'attarde moins puisqu'il consulte, en moyenne, seulement deux à trois pages.

Champion toutes catégories des pages consultées, une nouvelle fois, le document réalisé en 2010 par le CAUE à la suite d'une formation sur les outils de l'urbanisme opérationnel. Avec 7 000 visites, il a amplement doublé son nombre de téléchargements annuels.

En ce qui concerne la documentation en ligne, on peut notamment relever que le premier numéro de la revue du CAUE a été téléchargé près de 1 000 fois et que les rapports d'activité 2012 et 2013 ont été consultés au total plus de 600 fois.

La page relative à l'actualité du CAUE a été visitée un peu plus de 2 000 fois dans l'année. Chaque information mise en ligne dans cette rubrique (programmes de formation ou d'événement, bulletins d'inscription...) est généralement consultée une centaine de fois. Le calendrier des permanences, qui est un document semestriel, est téléchargé une cinquantaine de fois par mois.

Ces données nous informent sur le type d'internautes visitant le site du CAUE et mènent au même constat que l'année précédente : certains viennent chercher directement l'information relative au CAUE quand d'autres arrivent sur le site du CAUE parce qu'ils cherchaient une information précise et que le moteur de recherches les a conduits jusqu'à nous. Il convient donc de soigner à la fois la visibilité de la structure en ayant un site vivant et le contenu des documents d'information qui représentent une porte d'entrée pour des personnes ne connaissant pas notre organisme.

Le courrier de l'architecte



'Latitudes clémentes par André Ravreau', à l'ENSA Lyon

Depuis le 13 mai et jusqu'au 13 juin 2014, l'École Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Lyon accueille l'exposition 'Latitudes clémentes', conçue et réalisée par l'architecte André Ravreau.

Architecte en chef des Monuments Historiques des édifices de l'Alsace indépendante, André Ravreau a été invité à présenter près d'architectes de l'École des Beaux-Arts de Lyon.

Lors de son arrivée à Mâcon, André Ravreau a été reçu par plusieurs architectes et urbanistes, obtenant le classement de cette ville au titre des Monuments Historiques d'Alsace et permis son classement au patrimoine mondial de l'Unesco par l'UNESCO.

André Ravreau est né en 1939. Il a obtenu le diplôme des études de moniteur moderne tout en ayant obtenu son diplôme de l'ENSA, comme Auguste Perret, dont il fut l'élève. Cette rencontre a influencé son orientation, ses interrogations et sa réflexion.

André Ravreau est né en 1939. Il a obtenu le diplôme des études de moniteur moderne tout en ayant obtenu son diplôme de l'ENSA, comme Auguste Perret, dont il fut l'élève. Cette rencontre a influencé son orientation, ses interrogations et sa réflexion.

André Ravreau est né en 1939. Il a obtenu le diplôme des études de moniteur moderne tout en ayant obtenu son diplôme de l'ENSA, comme Auguste Perret, dont il fut l'élève. Cette rencontre a influencé son orientation, ses interrogations et sa réflexion.

André Ravreau est né en 1939. Il a obtenu le diplôme des études de moniteur moderne tout en ayant obtenu son diplôme de l'ENSA, comme Auguste Perret, dont il fut l'élève. Cette rencontre a influencé son orientation, ses interrogations et sa réflexion.

André Ravreau est né en 1939. Il a obtenu le diplôme des études de moniteur moderne tout en ayant obtenu son diplôme de l'ENSA, comme Auguste Perret, dont il fut l'élève. Cette rencontre a influencé son orientation, ses interrogations et sa réflexion.

André Ravreau est né en 1939. Il a obtenu le diplôme des études de moniteur moderne tout en ayant obtenu son diplôme de l'ENSA, comme Auguste Perret, dont il fut l'élève. Cette rencontre a influencé son orientation, ses interrogations et sa réflexion.

André Ravreau est né en 1939. Il a obtenu le diplôme des études de moniteur moderne tout en ayant obtenu son diplôme de l'ENSA, comme Auguste Perret, dont il fut l'élève. Cette rencontre a influencé son orientation, ses interrogations et sa réflexion.

André Ravreau est né en 1939. Il a obtenu le diplôme des études de moniteur moderne tout en ayant obtenu son diplôme de l'ENSA, comme Auguste Perret, dont il fut l'élève. Cette rencontre a influencé son orientation, ses interrogations et sa réflexion.

André Ravreau est né en 1939. Il a obtenu le diplôme des études de moniteur moderne tout en ayant obtenu son diplôme de l'ENSA, comme Auguste Perret, dont il fut l'élève. Cette rencontre a influencé son orientation, ses interrogations et sa réflexion.

André Ravreau est né en 1939. Il a obtenu le diplôme des études de moniteur moderne tout en ayant obtenu son diplôme de l'ENSA, comme Auguste Perret, dont il fut l'élève. Cette rencontre a influencé son orientation, ses interrogations et sa réflexion.

CHAUZION | Conseil municipal : le PLU revisité

Le dernier conseil municipal a vu l'adoption de la révision du PLU (Plan local d'urbanisme), convention de 18 mois pour 2,700 €. L'inscription des autorisations d'urbanisme sera confiée au service mutualisé de la communauté de communes de la région de la Vallée de la Saône.

SAINT-SYMPHORIEN | Réunion participative sur le futur PLU

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal de Saint-Symphorien a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

ANNIVERSAIRE | Le conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) a fêté ses 35 ans Le conseil au cœur des projets architecturaux de l'Ardèche



Jean-Louis Tournare, président fondateur, avec à sa gauche Robert Roux, vice président et Michel Guérin, directeur de la DDT, ont rappelé la longue histoire du CAUE 07, avant d'écouter leur mrs. André, Drotte, Didier Beauvallet et Meryll M Font chanter les divers matériaux de construction.

URBANISME | Le conseil en architecture urbaine et environnement fête ses 35 ans du 12 au 14 juin « Le CAUE est un peu une ruche, quelque chose d'incessant qui va au gré des projets »

C'est le 12 juin 1979 que s'est constitué le conseil en architecture urbaine et environnement (CAUE) 07. À l'initiative de Robert Roux, architecte et urbaniste, le conseil a été créé pour accompagner les communes de la région de la Vallée de la Saône.

Le conseil en architecture urbaine et environnement (CAUE) 07 a été créé le 12 juin 1979. Il a pour mission de conseiller les communes de la région de la Vallée de la Saône.

Le conseil en architecture urbaine et environnement (CAUE) 07 a été créé le 12 juin 1979. Il a pour mission de conseiller les communes de la région de la Vallée de la Saône.

Le conseil en architecture urbaine et environnement (CAUE) 07 a été créé le 12 juin 1979. Il a pour mission de conseiller les communes de la région de la Vallée de la Saône.

Le conseil en architecture urbaine et environnement (CAUE) 07 a été créé le 12 juin 1979. Il a pour mission de conseiller les communes de la région de la Vallée de la Saône.

Le conseil en architecture urbaine et environnement (CAUE) 07 a été créé le 12 juin 1979. Il a pour mission de conseiller les communes de la région de la Vallée de la Saône.

Le conseil en architecture urbaine et environnement (CAUE) 07 a été créé le 12 juin 1979. Il a pour mission de conseiller les communes de la région de la Vallée de la Saône.

Le conseil en architecture urbaine et environnement (CAUE) 07 a été créé le 12 juin 1979. Il a pour mission de conseiller les communes de la région de la Vallée de la Saône.

Le conseil en architecture urbaine et environnement (CAUE) 07 a été créé le 12 juin 1979. Il a pour mission de conseiller les communes de la région de la Vallée de la Saône.

VALS-LES-BAINS | Les photos de jardins remarquables de Henri Pol à la salle Volange

La salle Volange accueillera les photos de jardins remarquables de Henri Pol à la salle Volange. Les photos ont été réalisées par Henri Pol, architecte et paysagiste.

La salle Volange accueillera les photos de jardins remarquables de Henri Pol à la salle Volange. Les photos ont été réalisées par Henri Pol, architecte et paysagiste.

La salle Volange accueillera les photos de jardins remarquables de Henri Pol à la salle Volange. Les photos ont été réalisées par Henri Pol, architecte et paysagiste.

La salle Volange accueillera les photos de jardins remarquables de Henri Pol à la salle Volange. Les photos ont été réalisées par Henri Pol, architecte et paysagiste.

La salle Volange accueillera les photos de jardins remarquables de Henri Pol à la salle Volange. Les photos ont été réalisées par Henri Pol, architecte et paysagiste.

La salle Volange accueillera les photos de jardins remarquables de Henri Pol à la salle Volange. Les photos ont été réalisées par Henri Pol, architecte et paysagiste.

La salle Volange accueillera les photos de jardins remarquables de Henri Pol à la salle Volange. Les photos ont été réalisées par Henri Pol, architecte et paysagiste.

La salle Volange accueillera les photos de jardins remarquables de Henri Pol à la salle Volange. Les photos ont été réalisées par Henri Pol, architecte et paysagiste.

La salle Volange accueillera les photos de jardins remarquables de Henri Pol à la salle Volange. Les photos ont été réalisées par Henri Pol, architecte et paysagiste.

www.mabastide.fr agences architecte
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
La méthode CAUE
Où que ça La réponse est dans le titre. Le CAUE de chaque département conseille les porteurs de projets, les élus, les professionnels en vue d'habiter, d'aider à créer un cadre de vie cohérent, intelligent et esthétique.

CHARMES-SUR-RHÔNE | Le jury des villages fleuris a fait sa tournée

Le jury des villages fleuris a fait sa tournée dans la région de Charmes-sur-Rhône. Les membres du jury ont visité plusieurs villages pour évaluer leur niveau de fleurissement.

Le jury des villages fleuris a fait sa tournée dans la région de Charmes-sur-Rhône. Les membres du jury ont visité plusieurs villages pour évaluer leur niveau de fleurissement.

Le jury des villages fleuris a fait sa tournée dans la région de Charmes-sur-Rhône. Les membres du jury ont visité plusieurs villages pour évaluer leur niveau de fleurissement.

Le jury des villages fleuris a fait sa tournée dans la région de Charmes-sur-Rhône. Les membres du jury ont visité plusieurs villages pour évaluer leur niveau de fleurissement.

Le jury des villages fleuris a fait sa tournée dans la région de Charmes-sur-Rhône. Les membres du jury ont visité plusieurs villages pour évaluer leur niveau de fleurissement.

Le jury des villages fleuris a fait sa tournée dans la région de Charmes-sur-Rhône. Les membres du jury ont visité plusieurs villages pour évaluer leur niveau de fleurissement.

BOULIEU-LES-ANNONAY | Aménagement du village : la population mise à contribution

Le conseil municipal de Boulieu-les-Annonay a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur l'aménagement du village.

Le conseil municipal de Boulieu-les-Annonay a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur l'aménagement du village.

Le conseil municipal de Boulieu-les-Annonay a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur l'aménagement du village.

Le conseil municipal de Boulieu-les-Annonay a organisé une réunion participative pour recueillir les avis des habitants sur l'aménagement du village.



---

**CAUE DE L'ARDÈCHE**

2 bis avenue de l'Europe unie  
BP 101 - 07001 PRIVAS cedex

**CAUE**

de l'Ardèche

**TÉL**

04 75 64 36 04

**FAX**

04 75 64 01 30

**MAIL**

caue-07@wanadoo.fr

**WEB**

<http://www2.archi.fr/CAUE07/>

